Avis de convocation à l'assemblée annuelle
du 14 janvier 2015
et circulaire d'information

Shaw)

TABLE DES MATIÈRES

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE 1

1. États financiers consolidés 1
2. Élection des administrateurs 1
3. Nomination des auditeurs 18

FORMALITÉS RELATIVES À L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 19

1. Droit d'assister à l'assemblée et d'y voter 19
2. Actionnaires inscrits 19
3. Porteurs non inscrits 20
4. Actions comportant droit de vote et porteurs principaux de celles-ci 21
5. Actions faisant l'objet de restrictions 21

RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS 22

1. Analyse de la rémunération 22
2. Gouvernance 32
3. Tableau récapitulatif de la rémunération 34
4. Attributions aux termes d'un régime incitatif – Unités d'actions faisant l'objet de restrictions 35
5. Attributions aux termes d'un régime incitatif – Options d'achat d'actions 35
6. Régimes de retraite 37
7. Régime d'achat d'actions des employés 39
8. Contrats d'emploi 40
9. Représentation graphique du rendement 41
10. Rémunération des administrateurs 42

AUTRES RENSEIGNEMENTS 45

1. Titres dont l'émission a été autorisée aux termes des régimes de rémunération à base d'actions 45
2. Prêts octroyés aux administrateurs et aux hauts dirigeants 45
3. Personnes informées intéressées dans des opérations importantes 45
4. Offre publique de rachat dans le cours normal des activités 45
5. Renseignements supplémentaires 46

ÉNONCÉ DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE 47

1. Composition du conseil et des comités et indépendance de leurs membres 47
2. Conseil d'administration 48
3. Comité d'audit 51
4. Comité de gouvernance et des mises en candidature 52
5. Comité des ressources humaines et de la rémunération 54
6. Comité de direction 57
7. Politiques en matière de gouvernance 57

APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 59

ANNEXE A MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A-1

SHAW COMMUNICATIONS INC.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES ET ACCÈS AUX DOCUMENTS

Date :	Le mercredi 14 janvier 2015
Heure :	11 h (heure normale des Rocheuses)
Endroit :	Shaw – Barlow Trail Building 2400, 32nd Avenue N.E. Calgary (Alberta)

Shaw Communications Inc. (« Shaw ») tiendra son assemblée annuelle à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Shaw a recours de nouveau au mécanisme de notification et d'accès pour remettre les documents requis à ses actionnaires dans le cadre de son assemblée annuelle de 2015 (l'« assemblée »). Ce mécanisme concorde avec ses objectifs environnementaux en réduisant l'utilisation de papier et permet en outre de réduire le coût de l'impression et de la mise à la poste.

Conformément au mécanisme de notification et d'accès, les porteurs d'actions participantes de catégorie A (les « actions de catégorie A ») reçoivent une procuration ou un formulaire d'instructions de vote qui leur permet de voter à l'assemblée. Toutefois, au lieu d'un exemplaire imprimé de la circulaire d'information (la « circulaire »), ils reçoivent le présent avis qui leur indique comment consulter la circulaire par voie électronique. Les porteurs d'actions participantes de catégorie B sans droit de vote (les « actions de catégorie B sans droit de vote ») recevront également le présent avis.

Ordre du jour de l'assemblée		**Sous-rubrique de la rubrique de la circulaire intitulée « Ordre du jour de l'assemblée » où la question est décrite**
1.	Recevoir les états financiers consolidés de Shaw pour l'exercice terminé le 31 août 2014 ainsi que le rapport des auditeurs y afférent	« États financiers consolidés »
2.	Élire les administrateurs	« Élection des administrateurs »
3.	Nommer les auditeurs	« Nomination des auditeurs »
4.	Régler les autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée	

Droit d'assister à l'assemblée et d'y voter

Les porteurs d'actions de catégorie A inscrits à la fermeture des bureaux le 25 novembre 2014 sont les seuls actionnaires qui ont le droit de voter à l'assemblée. Les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote ont le droit d'assister à l'assemblée et d'y prendre la parole, mais non d'y voter à l'égard des questions à l'étude.

Vote

Actionnaires inscrits

Le porteur d'actions de catégorie A qui détient ses actions en son nom directement et non par l'intermédiaire d'un prête-nom (par exemple une banque, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire, une société de fiducie ou une autre institution) est un actionnaire inscrit. On demande aux

porteurs inscrits d'actions de catégorie A de renvoyer leur procuration à Société de fiducie CST au moyen de l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

Internet :	www.cstvotemyproxy.com
Téléphone :	1 888 489-5760
Télécopieur :	1 866 781-3111 (en Amérique du Nord) 416 368-2502 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
Courriel :	proxy@canstockta.com
Poste :	Société de fiducie CST, B.P. 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1

Les procurations ou les formulaires d'instruction de vote remplis ne seront valides et reconnus à l'assemblée que s'ils parviennent à Société de fiducie CST au plus tard à 11 h (heure normale des Rocheuses) le lundi 12 janvier 2015 ou, en cas d'ajournement de l'assemblée, au moins 48 heures (sans tenir compte des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le moment prévu pour la tenue de la reprise de l'assemblée. La personne qui est nommée à titre de fondé de pouvoir ne doit pas obligatoirement être un actionnaire. Veuillez vous reporter à la circulaire pour obtenir de plus amples instructions.

Actionnaires non inscrits

Le porteur d'actions de catégorie A qui détient ses actions par l'intermédiaire d'un compte établi au nom d'un prête-nom (par exemple une banque, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire, une société de fiducie ou une autre institution) est un actionnaire non inscrit (ou véritable). On demande aux porteurs non inscrits d'actions de catégorie A de renvoyer leur formulaire d'instructions de vote au moyen de l'une ou l'autre des méthodes suivantes au moins un jour ouvrable avant la date de dépôt qui y est indiquée :

Internet :	www.proxyvote.com
Téléphone :	1 800 474-7501 (français) ou 1 800 474-7493 (anglais)
Poste :	Centre de traitement des données, B.P. 2800, succursale Lcd Malton, Mississauga (Ontario) L5T 2T7

Sites Web sur lesquels les documents relatifs à l'assemblée sont affichés

On peut consulter et télécharger les versions électroniques des documents relatifs à l'assemblée et du rapport annuel de 2014 au www.meetingdocuments.com/cst/sjr ou sous le profil Sedar de Shaw, au www.sedar.com.

On rappelle aux actionnaires d'examiner la circulaire avant de voter.

Exemplaires des documents relatifs à l'assemblée

Si vous souhaitez recevoir un exemplaire imprimé des documents relatifs à l'assemblée ou du rapport annuel de 2014 de Shaw ou obtenir de plus amples renseignements au sujet du mécanisme de notification et d'accès, veuillez communiquer avec Société de fiducie CST par téléphone au 1 888 433-6443 ou par courriel à l'adresse fulfilment@canstockta.com.

Nous estimons que votre demande de réception des documents devra parvenir à destination avant le 30 décembre 2014 pour qu'il vous soit possible de recevoir les exemplaires demandés avant la date limite de dépôt des procurations ou des formulaires d'instructions de vote aux fins de l'assemblée. Les documents seront envoyés dans les trois jours ouvrables suivant la date à laquelle la demande aura été reçue, avant la date de l'assemblée.

Par ordre du conseil d'administration,
le vice-président principal, chef du contentieux et secrétaire général,

(signé) Peter A. Johnson

Calgary (Alberta)
Le 21 novembre 2014

SHAW COMMUNICATIONS INC.

CIRCULAIRE D'INFORMATION

La présente circulaire d'information est fournie dans le cadre de la sollicitation, par la direction de Shaw Communications Inc. (« Shaw » ou la « Société ») et pour le compte de celle-ci, de procurations devant être utilisées à l'assemblée annuelle (l'« assemblée ») des actionnaires de la Société qui se tiendra le 14 janvier 2015, et à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement, tel qu'il est énoncé dans l'avis de convocation ci-joint.

La Société a recours de nouveau au mécanisme de notification et d'accès pour remettre les documents requis dans le cadre de l'assemblée. Ce mécanisme concorde avec ses objectifs environnementaux en réduisant l'utilisation de papier et permet en outre de réduire le coût de l'impression et de la mise à la poste des documents relatifs à l'assemblée. Les porteurs inscrits et non inscrits d'actions participantes de catégorie A (les « **actions de catégorie A** ») recevront une procuration ou un formulaire d'instructions de vote et une copie de l'avis ci-joint qui leur indique comment consulter la présente circulaire d'information en ligne. Les porteurs d'actions participantes de catégorie B sans droit de vote (les « **actions de catégorie B sans droit de vote** ») recevront également une copie de l'avis ci-joint. Les porteurs peuvent également recevoir un exemplaire imprimé de la présente circulaire d'information par la poste sur demande en s'adressant à l'agent des transferts de la Société, Société de fiducie CST, par téléphone au 1 888 433-6443 ou par courriel à l'adresse fulfilment@canstockta.com.

Les documents relatifs à l'assemblée seront envoyés aux actionnaires inscrits par Société de fiducie CST et aux actionnaires non inscrits par Broadridge Investor Communication Solutions, qui envoie les documents en question pour le compte d'intermédiaires. La Société versera une rémunération aux intermédiaires qui enverront les documents relatifs à l'assemblée et les formulaires d'instructions de vote aux actionnaires non inscrits opposés.

On prévoit que la sollicitation de procurations aux fins de l'assemblée sera faite principalement par la poste, mais les administrateurs, les dirigeants et les employés de la Société pourront également solliciter des procurations par téléphone ou par un autre moyen de télécommunication. La Société assumera les frais relatifs à la sollicitation.

Sauf indication contraire, les renseignements qui figurent dans la présente circulaire d'information sont donnés en date du 21 novembre 2014. Toutes les sommes sont exprimées en dollars canadiens.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

1. États financiers consolidés

Les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 août 2014 et le rapport de gestion correspondant sont intégrés au rapport annuel de 2014 de la Société, qui a été posté aux actionnaires qui en ont demandé un exemplaire. On peut consulter et télécharger la version électronique du rapport annuel de 2014 au www.meetingdocuments.com/cst/sjr ou sous le profil Sedar de la Société, au www.sedar.com. On peut également en demander d'en recevoir un exemplaire imprimé par la poste en s'adressant à Société de fiducie CST par téléphone au 1 888 433-6443 ou par courriel à l'adresse fulfilment@canstockta.com.

2. Élection des administrateurs

Le texte qui suit donne des renseignements sur les candidats à l'élection au conseil d'administration (le « **conseil** ») de la Société ainsi que certains autres renseignements sur les réunions du conseil et de ses comités.

Le nombre d'administrateurs devant être élus est fixé à 16. Les administrateurs demeureront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus ou nommés.

La direction de la Société recommande de voter en faveur de chacun des candidats énumérés ci-après.

Conformément à la politique en matière de vote majoritaire de la Société, dans le cadre d'une élection sans opposition, l'administrateur qui n'obtient pas la majorité des voix exprimées devra donner sa démission. Le conseil peut soumettre la question à l'examen du comité de gouvernance et des mises en candidature et lui demander de lui faire une recommandation. Il acceptera la démission sans délai, à moins qu'il n'existe des circonstances exceptionnelles qui lui permettent de reporter sa décision au sujet de la démission. Il prendra sa décision dans les 90 jours qui suivent l'assemblée et publiera un communiqué de presse annonçant la démission ou expliquant pourquoi il a décidé de ne pas l'accepter.

Candidats à l'élection au conseil[1]

Le tableau suivant présente le nom de chacun des candidats, son lieu de résidence, son âge, l'année de sa première élection ou nomination au conseil, ses antécédents professionnels, sa présence aux réunions et le nombre de titres de la Société dont il était propriétaire au cours des exercices terminés les 31 août 2014 et 2013.

PETER J. BISSONNETTE[7]

Calgary (Alberta) Canada
67 ans
Administrateur depuis 2009
Non indépendant

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2014

Pour	20 912 605
Contre	Aucun

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2014

Conseil d'administration	7 sur 7 (100 %)

Compétences

- Direction d'entreprises
- Planification stratégique
- Exploitation dans les domaines de la câblodistribution et des communications par satellite
- Connaissance des technologies en usage dans le secteur
- Affaires gouvernementales et réglementaires

Peter Bissonnette est président de la Société depuis 2001 et a assumé récemment la responsabilité des affaires réglementaires. Il compte plus de 50 ans d'expérience dans le secteur des communications. Il s'est joint à la Société en 1989 à titre de vice-président, Exploitation, de la région du Lower Mainland et de l'île de Vancouver, en Colombie-Britannique, et a occupé de nombreux postes de direction au cours de sa carrière de 25 ans au sein de la Société. Auparavant, il avait siégé au conseil de Cable Television Laboratories, Inc. (« CableLabs »), consortium à but non lucratif voué à la recherche et au développement de nouvelles technologies de télécommunications par câble. Il est titulaire d'un diplôme en administration des affaires du Collège communautaire de Vancouver et d'un certificat en gestion pour les dirigeants de l'université de la Colombie-Britannique et il a suivi le programme de gestion pour les dirigeants de l'université Queens. En 2013, il a été nommé capitaine honoraire de la Marine royale canadienne. À titre de haut dirigeant de la Société, il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant.

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[2]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[3]	UAD[4]	Valeur de la participation[12][13]
2014	40 000	179 023	1 050 000	Aucune	6 721 396 $
2013	40 000	173 121	1 050 000	Aucune	

ADRIAN ILENE BURNS, LL.D.

Ottawa (Ontario) Canada
68 ans
Administratrice depuis 2001
Indépendante

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2014

Pour	20 912 605
Contre	Aucun

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2014

Conseil d'administration	7 sur 7 (100 %)
Comité de gouvernance et des mises en candidature	5 sur 5 (100 %)
Comité de direction	2 sur 2 (100 %)

Compétences

- Direction d'entreprises
- Planification stratégique
- Affaires gouvernementales et réglementaires
- Gouvernance
- Ressources humaines et rémunération des hauts dirigeants

Adrian Burns siège au comité de gouvernance et des mises en candidature et au comité de direction de la Société. De 1988 à 1995, elle a été conseillère du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « CRTC »). Avant de se joindre au CRTC, elle a été membre de la Commission du droit d'auteur du Canada et a occupé de nombreux postes au sein de CFCN-TV de Calgary, y compris celui de chroniqueuse économique, de présentatrice, de rédactrice et de productrice. À l'heure actuelle, elle est présidente et chef de la direction de Western Limited, société immobilière fermée de la Saskatchewan, vice-présidente du conseil d'administration du Centre national des Arts et membre du conseil de plusieurs organismes commerciaux et communautaires, y compris la Fondation Carthy, l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement et le Centre du patrimoine de la GRC. Elle est titulaire d'un diplôme en histoire de l'art de l'université de la Colombie-Britannique. En juin 2012, elle a reçu un diplôme honorifique de l'université de Regina et, en octobre 2012, elle a été nommée capitaine honoraire de la Marine royale canadienne.

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[2]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[3]	UAD[4]	Valeur de la participation[12][13]
2014	2 600	6 000	50 000	40 455	1 506 167 $
2013	2 600	6 000	50 000	35 381	

GEORGE F. GALBRAITH

Vernon (Colombie-Britannique) Canada
70 ans
Administrateur depuis 1991
Indépendant

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2014

Pour	20 912 605
Contre	Aucun

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2014

Conseil d'administration	7 sur 7 (100 %)
Comité de gouvernance et des mises en candidature	5 sur 5 (100 %)

Compétences

- Planification stratégique
- Évaluation et gestion des risques
- Exploitation dans le domaine de la câblodistribution
- Gouvernance

George Galbraith siège au comité de gouvernance et des mises en candidature de la Société. Il compte plus de 20 ans d'expérience dans le secteur de la câblodistribution, ayant été président et administrateur de Vercom Cable Services Ltd., société qu'il avait fondée en 1974 et qui exploitait un système de câblodistribution qui desservait Vernon, en Colombie-Britannique, et la région avoisinante. Vercom comptait environ 12 000 abonnés lorsqu'elle a été vendue à la Société en 1991. M. Galbraith a siégé au conseil de nombreux organismes à but non lucratif au sein de sa collectivité. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'université de la Colombie-Britannique et d'une maîtrise en administration des affaires de l'université York.

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[2]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[3]	UAD[4]	Valeur de la participation[12][13]
2014	10 000	547 621	50 000	14 275	17 561 726 $
2013	10 000	547 621	50 000	10 243	

RICHARD R. GREEN[8]

Boulder (Colorado) États-Unis
77 ans
Administrateur depuis 2010
Indépendant

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2014

Pour	20 912 605
Contre	Aucun

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2014

Conseil d'administration	7 sur 7 (100 %)
Comité des ressources humaines et de la rémunération	5 sur 5 (100 %)

Compétences

- Direction d'entreprises
- Exploitation dans les domaines de la câblodistribution et de la radiodiffusion
- Connaissance des technologies en usage dans le secteur
- Ressources humaines et rémunération des hauts dirigeants

Richard Green siège au comité des ressources humaines et de la rémunération de la Société. De 1988 à 2008, il a été président et chef de la direction de Cable Television Laboratories, Inc. (« CableLabs »); à ce titre, il a supervisé la mise au point de la technologie DOCSIS, l'établissement des caractéristiques de base du signal vocal numérique, le déploiement de la télévision interactive ainsi que d'autres technologies utilisées dans le secteur de la câblodistribution. Il a été vice-président principal de PBS et membre du conseil d'Advanced Television Technology Laboratory de CBS. Il siège au conseil et au comité des mises en candidature et de gouvernance de Liberty Global, Inc. (NASDAQ), le premier câblodistributeur international en importance qui exerce ses activités dans 14 pays, au conseil et aux comités d'audit, de rémunération et des mises en candidature et de gouvernance de Liberty Broadband Corporation (NASDAQ) et au conseil de Jones/NCTI, société qui offre des solutions en matière de rendement de la main-d'œuvre aux particuliers et aux câblodistributeurs. Il est membre du conseil consultatif technique de la Federal Communications Commission, *fellow* de la Society of Motion Picture and Television Engineers et professeur de génie à l'université de Denver. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences du Colorado College, d'une maîtrise en physique de l'université de l'État de New York, à Albany, et d'un doctorat de l'université de Washington. Au chapitre des honneurs qui lui ont été décernés, il a reçu le prix Charles F. Jenkins Lifetime Achievement Emmy Award en 2012 et a été intronisé au Cable Hall of Fame.

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[2]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[3]	UAD[4]	Valeur de la participation[12][13]
2014	Aucune	Aucune	70 000	32 281	991 350 $
2013	Aucune	Aucune	70 000	23 935	

LYNDA HAVERSTOCK, C.M., S.O.M.

Saskatoon (Saskatchewan) Canada
66 ans
Administratrice depuis 2007
Indépendante

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2014

Pour	20 912 605
Contre	Aucun

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2014

Conseil d'administration	7 sur 7 (100 %)
Comité de gouvernance et des mises en candidature	5 sur 5 (100 %)

Compétences

- Direction d'entreprises
- Planification stratégique
- Gouvernance
- Affaires gouvernementales et réglementaires

Lynda Haverstock siège au comité de gouvernance et des mises en candidature de la Société. Elle a été conseillère de trois présidents du Saskatchewan Indian Institute of Technologies et est membre du conseil de la Government House Foundation et de la Mendel Art Gallery / Remai Modern Art Gallery. De 2000 à 2006, elle a été la 19e personne à occuper le poste de lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan. Elle a été chef du Parti libéral de 1989 à 1995 et a siégé à l'assemblée législative à titre de députée tant libérale qu'indépendante. De 2012 à 2014, elle a été première vice-présidente, Projets spéciaux de RMD Engineering, société d'ingénierie saskatchewanaise spécialisée dans la conception, la fabrication, l'installation et l'entretien. Auparavant, elle a été présidente et chef de la direction de Tourism Saskatchewan pendant cinq ans. Elle est titulaire de diplômes de premier cycle et d'études supérieures en éducation de l'enfance en difficulté et d'un doctorat en psychologie clinique. Elle est membre de l'Ordre du Canada et de l'Ordre du Mérite de la Saskatchewan et récipiendaire du prix Distinguished Canadian Award. Elle est titulaire d'un doctorat honorifique de l'université de Regina, de l'université Royal Roads et de l'université Queens. Elle a déjà rempli la fonction de colonel honoraire de la 2e École de pilotage des Forces canadiennes.

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[2]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[3]	UAD[4]	Valeur de la participation[12][13]
2014	Aucune	Aucune	20 000	26 560	815 658 $
2013	Aucune	Aucune	70 000	20 277	

GREGG KEATING

Porters Lake (Nouvelle-Écosse) Canada
51 ans
Administrateur depuis 2007
Indépendant

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2014

Pour	20 912 605
Contre	Aucun

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2014

Conseil d'administration	7 sur 7 (100 %)
Comité d'audit	4 sur 4 (100 %)

Compétences

- Direction d'entreprises
- Exploitation dans les domaines de la câblodistribution, des communications par satellite et de la radiodiffusion
- Connaissance des technologies en usage dans le secteur
- Affaires gouvernementales et réglementaires
- Finances et comptabilité

Gregg Keating siège au comité d'audit de la Société. Il est président du conseil et chef de la direction d'Altimax Venture Capital, société mère du Groupe Keating et société fermée. Le Groupe Keating, dont le siège social est situé en Nouvelle-Écosse, compte un portefeuille diversifié de participations dans des sociétés, y compris Altimax Network Service Ltd., entreprise spécialisée dans la vente, l'installation et l'entretien de systèmes de transmission directe par satellite, Altimax Courier, service de messagerie national, et Landmark Developments, société immobilière diversifiée. M. Keating compte plus de 30 ans d'expérience dans les secteurs de la câblodistribution et des communications par satellite, qu'il a acquise notamment à titre de vice-président, Exploitation et ensuite de président et chef de la direction d'Access Communications, entreprise familiale fermée qui comptait environ 85 000 abonnés lorsqu'elle a été vendue à la Société en 1999, et à titre d'ancien membre du conseil d'associations du secteur de la câblodistribution et des communications, y compris l'Association canadienne de télévision par câble, la Canadian Cable Small Systems Alliance et la Chaîne d'affaires publiques par câble (la « CPAC »). Il a joué un rôle actif au sein de nombreux organismes à but non lucratif et participé à des campagnes de financement dans la collectivité. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts (avec distinction) de l'université Saint Francis Xavier.

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[2]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[3]	UAD[4]	Valeur de la participation[12][13]
2014	2 500	70 182	70 000	34 014	3 276 334 $
2013	2 500	65 182	70 000	26 476	

MICHAEL W. O'BRIEN

Canmore (Alberta) Canada
69 ans
Administrateur depuis 2003
Administrateur principal depuis 2009
Indépendant

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2014

Pour	20 912 605
Contre	Aucun

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2014

Conseil d'administration	7 sur 7 (100 %)
Comité de gouvernance et des mises en candidature – président	5 sur 5 (100 %)
Comité de direction	2 sur 2 (100 %)

Compétences

- Direction d'entreprises
- Planification stratégique
- Gouvernance
- Finances et comptabilité
- Participation au conseil de grandes sociétés ouvertes

Michael O'Brien préside le comité de gouvernance et des mises en candidature et siège au comité de direction de la Société. Il est l'administrateur principal de la Société depuis 2009. Il a occupé plusieurs postes de haute direction au cours de sa carrière de 27 ans au sein de Suncor Energy Inc. (TSX, NYSE), société énergétique intégrée, assumant des responsabilités en matière de planification, d'expansion des affaires, de raffinage et de marketing, de finances et d'extraction et d'exploitation minières. Il était, au moment de son départ à la retraite en 2002, vice-président directeur, Expansion des affaires et chef des finances. Il siège au conseil d'administration de Suncor depuis 2002, préside actuellement son comité d'audit et siège à son comité de gouvernance. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'université de Toronto et d'une maîtrise en administration des affaires de l'université York.

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[2]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[3]	UAD[4]	Valeur de la participation[12][13]
2014	10 000	21 250	50 000	44 595	2 328 000 $
2013	10 000	21 250	50 000	39 357	

PAUL K. PEW[10]

Toronto (Ontario) Canada
50 ans
Administrateur depuis 2008
Indépendant

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2014

Pour	20 912 605
Contre	Aucun

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2014

Conseil d'administration	7 sur 7 (100 %)
Comité d'audit – président	4 sur 4 (100 %)

Compétences

- Direction d'entreprises
- Planification stratégique
- Connaissance des technologies en usage dans le secteur
- Finances et comptabilité

Paul Pew préside le comité d'audit de la Société. Il est cofondateur et cochef de la direction de G3 Capital Corp., société de gestion alternative d'actifs située à Toronto qui se concentre sur les marchés financiers publics et, dans une moindre mesure, sur les placements privés. De 1997 à 2007, il a travaillé chez Valeurs Mobilières GMP Ltée, l'un des courtiers en valeurs mobilières indépendants canadiens principaux. Il s'était joint à GMP à titre d'associé et d'analyste financier principal et était chargé d'établir la présence de celle-ci dans les secteurs des télécommunications, de la câblodistribution et des médias. Tout au long de la période où il a fait partie du service de recherche de GMP, il était considéré comme l'un des meilleurs analystes des secteurs qu'il suivait. En 2001, il est devenu chef de la recherche tout en continuant à suivre ces secteurs et s'est joint au comité de direction et au comité de rémunération du cabinet. En 2004, il est devenu chef des services de courtage de GMP pour les secteurs des télécommunications, de la câblodistribution et des médias. De 1993 à 1997, il a été associé et analyste financier principal chez DFI Securities, qui a été acquise par Deutsche Morgan Grenfell en 1995. Il est comptable agréé et analyste financier agréé. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts avec majeure en administration des affaires de l'université Western Ontario.

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[2]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[3]	UAD[4]	Valeur de la participation[12][13]
2014	Aucune	25 082	70 000	53 873	2 424 708 $
2013	Aucune	25 000	70 000	43 665	

JEFFREY C. ROYER[10]

Toronto (Ontario) Canada
59 ans
Administrateur depuis 1995
Indépendant

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2014

Pour	20 912 605
Contre	Aucun

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2014

Conseil d'administration	7 sur 7 (100 %)
Comité d'audit	4 sur 4 (100 %)

Compétences

- Planification stratégique
- Connaissance des technologies en usage dans le secteur
- Gouvernance
- Finances et comptabilité

M. Royer siège au comité d'audit de la Société. À titre privé, il investit dans les secteurs des télécommunications, de la radiodiffusion, de la fabrication de matériel médical, du tourisme d'accueil, des sports professionnels et de l'immobilier. Il préside le conseil de Baylin Technologies Inc. (TXS), fournisseur mondial de solutions d'antenne novatrices destinées aux marchés des infrastructures mobiles, de large bande et sans fil, et de (BY) Medimor Ltd. et siège au conseil d'Emmit Labs Inc. et de Massuah Hotels, de Jérusalem, en Israël. Il a siégé au conseil de plus d'une trentaine de sociétés fermées et organismes à but non lucratif. Il est directeur général du club de baseball des Diamondbacks de l'Arizona. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts en économie de l'université Lawrence du Wisconsin.

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[2]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[3]	UAD[4]	Valeur de la participation[12][13]
2014	100 000[5]	15 079 048[5]	50 000	58 101	2 828 053 $
2013	100 000	14 965 572	50 000	49 147	

BRADLEY S. SHAW[6][7]

Calgary (Alberta) Canada
50 ans
Administrateur depuis 1999
Non indépendant

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2014

Pour	20 912 605
Contre	Aucun

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2014

Conseil d'administration	7 sur 7 (100 %)
Comité de direction	2 sur 2 (100 %)

Compétences

- Direction d'entreprises
- Planification stratégique
- Exploitation dans les domaines de la câblodistribution et des communications par satellite
- Connaissance des technologies en usage dans le secteur

Bradley S. Shaw est chef de la direction de la Société depuis novembre 2010 et siège à son comité de direction depuis janvier 2011. Depuis 2010, sous la direction de M. Shaw, la Société s'est transformée de simple câblodistributeur de l'Ouest canadien en l'une des premières sociétés offrant des services de réseau et de contenu en importance au Canada. M. Shaw s'est joint à la Société en 1987 à titre de préposé au service à la clientèle au centre d'appels, où il a appris à quel point il était important d'écouter les clients, de répondre à leurs besoins et de leur fournir des services hors pair. Le principe de l'excellence du service à la clientèle l'a guidé tout au long de sa carrière au fur et à mesure qu'il assumait des responsabilités croissantes comme membre de la direction. Il a contribué au succès de Shaw Direct, qui est devenue l'un des plus grands fournisseurs de services de télévision directe par satellite en Amérique du Nord, et il a joué un rôle crucial dans le déploiement du service de téléphonie résidentielle numérique de la Société en 2005. En 2010, il a piloté l'acquisition et l'intégration de Shaw Media, et cette année, il a dirigé l'expansion de la Société dans les domaines de la co-implantation, de l'informatique en nuage et des services gérés grâce à l'acquisition de ViaWest en septembre 2014. M. Shaw siège au conseil de CableLabs. Il est très présent dans la collectivité : il siège au conseil des parrains de la Children's Hospital Foundation de l'Alberta et a joué un rôle déterminant dans le succès du Shaw Charity Classic de Calgary, étape importante du circuit des champions de la PGA. Bradley S. Shaw n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, étant donné qu'il est un haut dirigeant de la Société et qu'il est réputé être relié à son actionnaire majoritaire (comme il est décrit à la rubrique « Formalités de vote – Actions comportant droit de vote et porteurs principaux de celles-ci »).

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[2]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[3]	UAD[4]	Valeur de la participation[12][13][14]
2014	4 426 400	8 877 696	750 000	6 350	408 232 629 $
2013	4 426 400	8 821 959	750 000	6 098	

JIM SHAW[6][7]
Calgary (Alberta) Canada
57 ans
Administrateur depuis 2002
Non indépendant

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2014

Pour	20 912 605
Contre	Aucun

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2014[10]

Conseil d'administration – vice-président	7 sur 7 (100 %)

Compétences

- Direction d'entreprises
- Planification stratégique
- Exploitation dans les domaines de la câblodistribution et des communications par satellite
- Finances et comptabilité

Jim Shaw est membre et vice-président du conseil de la Société depuis 2002 et 2008, respectivement. Il s'est joint à la Société en 1982 à titre d'installateur de câble et a assumé au fil du temps des postes de direction de plus en plus importants. Il a été nommé vice-président, Câblodistribution, en 1987, président en 1995 et chef de la direction en 1998. À titre de chef de la direction, il a dirigé la forte croissance de la Société au moyen de nombreuses acquisitions importantes et par croissance interne, y compris sur les marchés des services Internet et de téléphonie numérique. Il siège au conseil de plusieurs sociétés fermées, y compris Gravity Renewables, Inc., constructeur de petites centrales hydroélectriques des États-Unis. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, étant donné qu'il est un haut dirigeant de la Société et qu'il est relié à son actionnaire majoritaire (comme il est décrit à la rubrique « Formalités de vote – Actions comportant droit de vote et porteurs principaux de celles-ci »).

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[2]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[3]	UAD[4]	Valeur de la participation[12][13]
2014	4 426 400	8 989 324	1 050 000	Aucune	411 465 716 $
2013	4 426 400	8 985 180	1 050 000	Aucune	

JR SHAW, O.C., A.O.E.[6][7][9]

Calgary (Alberta) Canada
80 ans
Administrateur depuis 1966
Non indépendant

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2014

Pour	20 912 605
Contre	Aucun

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2014

Conseil d'administration – président du conseil dirigeant	7 sur 7 (100 %)
Comité de direction – président	2 sur 2 (100 %)

Compétences

- Direction d'entreprises
- Planification stratégique
- Exploitation dans les domaines de la câblodistribution et des communications par satellite

JR Shaw est président du conseil dirigeant du conseil d'administration et président du comité de direction. Il a fondé la Société en 1966 et a supervisé sa croissance, du premier abonné à la câblodistribution en 1971 jusqu'à aujourd'hui, où la Société a une capitalisation boursière d'environ 14 G$ et compte parmi les sociétés les plus prospères au Canada, offrant des services Internet, de téléphonie numérique, de communications par satellite, de médias et de centres de données. Leader respecté et novateur, M. Shaw a contribué dans une large mesure à façonner le secteur de la radiodiffusion canadienne. Il est membre du conseil et président de la Shaw Foundation et siège au conseil de plusieurs sociétés fermées, y compris Gravity Renewables Inc., constructeur de petites centrales hydroélectriques des États-Unis. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts en administration des affaires de l'université de l'État du Michigan. Il est titulaire de plusieurs diplômes honorifiques, y compris de l'université de l'Alberta, de l'université de Calgary et de l'université Graceland de Lamoni, en Iowa. Il est officier de l'Ordre du Canada et récipiendaire de l'Ordre d'excellence de l'Alberta. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, étant donné qu'il est un haut dirigeant de la Société et son actionnaire majoritaire (comme il est décrit à la rubrique « Formalités relatives à l'exercice des droits de vote – Actions comportant droit de vote et porteurs principaux de celles-ci »).

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[2]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[3]	UAD[4]	Valeur de la participation[12][13]
2014	8 929 800	18 511 566	Aucune	Aucune	841 652 774 $
2013	8 929 800	18 369 908	Aucune	Aucune	

JC SPARKMAN[8]

Lakewood (Colorado) États-Unis
82 ans
Administrateur depuis 1994
Indépendant

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2014

Pour	20 912 605
Contre	Aucun

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2014

Conseil d'administration	7 sur 7 (100 %)
Comité des ressources humaines et de la rémunération	5 sur 5 (100 %)
Comité de direction	2 sur 2 (100 %)

Compétences

- Direction d'entreprises
- Planification stratégique
- Exploitation dans les domaines de la câblodistribution et des communications par satellite
- Ressources humaines et rémunération des hauts dirigeants
- Participation au conseil de grandes sociétés ouvertes

JC Sparkman siège au comité des ressources humaines et de la rémunération et au comité de direction de la Société. Il siège au conseil de Liberty Global, Inc. (NASDAQ), préside son comité de rémunération. Il siège à ses comités de mises en candidature et de gouvernance et de planification de la relève. Il siège au conseil d'Universal Electronics Inc. (NASDAQ), préside son comité de rémunération et siège à son comité de gouvernance et des mises en candidature. Il compte plus de 30 ans d'expérience dans le secteur de la câblodistribution. Il a été vice-président directeur et chef de l'exploitation de Telecommunications Inc. (aussi appelée TCI) pendant huit ans jusqu'à son départ à la retraite en 1995. Au cours de sa carrière de plus de 26 ans au sein de cette société qui était devenue, au moment de son départ à la retraite, l'un des plus grands exploitants de systèmes de câblodistribution multiples des États-Unis, il a occupé divers postes de direction liés aux activités de câblodistribution. En septembre 1999, il a cofondé Broadband Services, Inc., qui fournit des services de gestion d'actifs, de logistique, d'installation et de réparation aux fournisseurs de services et aux fabricants de matériel de télécommunication à l'échelle nationale et internationale, dont il a présidé le conseil et a été cochef de la direction jusqu'en décembre 2003.

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[2]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[3]	UAD[4]	Valeur de la participation[12][13]
2014	10 000	56 400	50 000	36 958	3 172 924 $
2013	10 000	56 400	50 000	32 023	

CARL E. VOGEL[8][10]

Cherry Hills Village (Colorado) États-Unis
57 ans
Administrateur depuis 2006
Indépendant

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2014

Pour	20 912 605
Contre	Aucun

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2014

Conseil d'administration	7 sur 7 (100 %)
Comité d'audit	4 sur 4 (100 %)

Compétences

- Direction d'entreprises
- Planification stratégique
- Participation au conseil de grandes sociétés ouvertes
- Exploitation dans les domaines de la câblodistribution et des communications par satellite
- Finances et comptabilité

Carl Vogel siège au comité d'audit. Il est conseiller principal de DISH Network Corporation et conseiller spécialisé dans les secteurs des médias et des communications au sein de Kohlberg Kravis Roberts & Co. L.P., société de gestion alternative d'actifs; il a été conseiller principal et associé chargé de l'exploitation de The Gores Group, société d'investissement de capital privé. De février 2008 à mars 2009, il a été vice-président du conseil de DISH Network Corporation (auparavant Echostar Communications Corporation, fournisseur de services de télévision numérique par satellite) et d'Echostar Corp. (concepteur de boîtes numériques et d'autres technologies électroniques). Il a été président et vice-président du conseil d'Echostar Communications Corporation de septembre 2006 à février 2008 et de juin 2005 à février 2008, respectivement. Auparavant, il était président, chef de la direction et membre du conseil de Charter Communications, fournisseur de services à large bande des États-Unis. Il siège au conseil d'AMC Networks Inc. (il préside le comité d'audit et siège au comité de rémunération), d'Ascent Capital Group, Inc. (il préside le comité de direction et siège au comité d'audit et au comité des mises en candidature et de gouvernance), de DISH Network Corporation, de Sirius/XM Corporation (il préside le comité de rémunération) et d'Universal Electronics Inc. (il siège au comité d'audit) (qui sont toutes des sociétés inscrites à la côte du NASDAQ). Il siège au conseil de plusieurs sociétés fermées et organismes à but non lucratif. Il est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en finances et comptabilité du St. Norbert College de Wisconsin et détenait auparavant le titre de Certified Public Accountant.

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[2]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[3]	UAD[4]	Valeur de la participation[12][13]
2014	Aucune	70 000	70 000	14 275	2 588 085 $
2013	Aucune	70 000	70 000	10 243	

SHEILA C. WEATHERILL, C.M.

Edmonton (Alberta) Canada
69 ans
Administratrice depuis 2009
Indépendante

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2014

Pour	20 912 605
Contre	Aucun

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2014

Conseil d'administration	7 sur 7 (100 %)
Comité des ressources humaines et de la rémunération	5 sur 5 (100 %)

Compétences

- Direction d'entreprises
- Planification stratégique
- Évaluation et gestion des risques
- Ressources humaines et rémunération des hauts dirigeants
- Affaires gouvernementales et réglementaires

Sheila Weatherhill siège au comité des ressources humaines et de la rémunération. Elle est l'ancienne présidente et chef de la direction de la Capital Health Authority, autorité responsable de l'administration de la santé de la région d'Edmonton. Elle est vice-présidente du conseil d'Epcor Utilities Inc. et membre du conseil d'Inforoute Santé du Canada Inc. Elle est détentrice d'un diplôme en sciences infirmières de l'université de l'Alberta. Elle est récipiendaire d'un doctorat honorifique en droit de l'université de Lethbridge, d'un baccalauréat honorifique ès arts de l'université MacEwan et de la Médaille du Centenaire de l'Alberta et est membre de l'Ordre du Canada. Elle est cadre en résidence émérite de l'École d'administration de l'université de l'Alberta et membre de plusieurs organismes de bienfaisance et communautaires. Elle a déjà été membre du comité consultatif sur la fonction publique du premier ministre et enquêteur indépendante dans le cadre de l'enquête sur l'éclosion de listériose de 2008.

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[2]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[3]	UAD[4]	Valeur de la participation[12][13]
2014	Aucune	Aucune	70 000	27 104	832 364 $
2013	Aucune	Aucune	70 000	19 270	

WILLARD H. YUILL

Medicine Hat (Alberta) Canada
76 ans
Administrateur depuis 1999
Indépendant

Résultat du vote à l'assemblée annuelle de 2014

Pour	20 912 605
Contre	Aucun

Présence aux réunions du conseil et des comités au cours de l'exercice 2014

Conseil d'administration	6 sur 7 (86 %)
Comité des ressources humaines et de la rémunération – président	5 sur 5 (100 %)

Compétences

- Évaluation et gestion des risques
- Exploitation dans les domaines de la câblodistribution et de la radiodiffusion
- Ressources humaines et rémunération des hauts dirigeants
- Affaires gouvernementales et réglementaires

Willard Yuill préside le comité des ressources humaines et de la rémunération. Il est président du conseil et chef de la direction de The Monarch Corporation depuis 1972. Avant d'être vendue en 2000, Monarch Broadcasting Ltd. était propriétaire et exploitante de 15 licences de radio et de six licences de télévision en Alberta et en Colombie-Britannique. En 2004, Shaw a acquis de Monarch Cablesystems certains réseaux de câblodistribution qui comptaient 35 000 abonnés à la câblodistribution et à l'Internet en Alberta et en Colombie-Britannique. M. Yuill est président du conseil et chef de la direction de Monarch Ventures Inc., société d'investissement de capital privé canadienne, et de CSH International Inc., société d'investissement de capital privé américaine. À l'heure actuelle, il siège au conseil de TSO Logic Inc., société fermée qui fournit des logiciels destinés à surveiller et à réduire la consommation d'énergie dans les grands centres de données, et à celui de la fondation du collège St. Andrew et est gouverneur de la Western Hockey League. Il a déjà siégé au conseil de Western Financial Group, de l'Alberta Economic Development Authority et de Medicine Hat Exhibition and Stampede Ltd.; il est l'ancien président du chapitre albertain de la World Presidents Organization. Il est titulaire d'un doctorat honorifique en droit de l'université de Lethbridge.

Titres détenus en propriété ou soumis à une emprise[2]

Exercice	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B sans droit de vote	Options[3]	UAD[4]	Valeur de la participation[12][13]
2014	10 800	5 734 722	50 000	18 507	177 012 035 $
2013	10 800	5 734 722	50 000	14 306	

Notes

(1) Les candidats indiqués ci-dessus ont été élus au conseil à l'assemblée annuelle des actionnaires de la Société qui a eu lieu le 14 janvier 2014. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les comités du conseil et sur le système et la démarche de la Société en matière de gouvernance, se reporter à la rubrique intitulée « Énoncé des pratiques en matière de gouvernance ».

(2) Les renseignements sur le nombre de titres détenus en propriété véritable ou faisant l'objet d'une emprise, sauf pour ce qui est indiqué à la note 5, ont été donnés par chacun des candidats en date du 25 novembre 2013 et du 21 novembre 2014.

(3) Pour obtenir de plus amples renseignements sur les options d'achat d'actions octroyées aux administrateurs, se reporter à la rubrique intitulée « Rémunération des hauts dirigeants – Rémunération des administrateurs ».

(4) Le terme « **UAD** » désigne les unités d'actions différées. Le régime d'octroi d'unités d'actions différées a été adopté en date du 1er janvier 2004. Se reporter à la rubrique intitulée « Rémunération des hauts dirigeants – Rémunération des administrateurs – Régime d'octroi d'unités d'actions différées ».

(5) Jeffrey C. Royer est propriétaire véritable de 33 988 actions de catégorie B sans droit de vote. Des personnes ayant des liens avec M. Royer sont propriétaires de 100 000 actions de catégorie A et de 15 045 060 actions de catégorie B sans droit de vote. M. Royer n'est pas propriétaire véritable, directement ou indirectement, de ces actions ni n'exerce une emprise sur celles-ci. Ces renseignements ne sont présentés qu'à titre de complément d'information à l'intention des actionnaires.

(6) JR Shaw est le père de Bradley S. Shaw et de Jim Shaw. Toutes les actions de catégorie A qui appartiennent à JR Shaw, à Bradley S. Shaw et à Jim Shaw, ou sur lesquelles ceux-ci exercent une emprise, sont assujetties à la convention de vote fiduciaire décrite à la rubrique intitulée « Formalités relatives à l'exercice des droits de vote – Actions comportant droit de vote et porteurs principaux de celles-ci ». Certaines actions de catégorie A et actions de catégorie B sans droit de vote indiquées pour Bradley S. Shaw et Jim Shaw appartiennent en propriété véritable à ceux-ci, mais sont détenues par des entreprises appartenant à JR Shaw ou contrôlées par celui-ci.

(7) JR Shaw, Peter J. Bissonnette, Bradley S. Shaw et Jim Shaw ont choisi de ne pas recevoir de jetons de présence.

(8) Richard R. Green et JC Sparkman siègent au conseil d'administration de Liberty Global, Inc. JC Sparkman et Carl E. Vogel siègent au conseil d'administration d'Universal Electronics Inc.

(9) JR Shaw siégeait au conseil de Darian Resources Ltd. (« **Darian** ») avant que celle-ci ne se place sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (la « **LACC** ») le 12 février 2010. Darian a terminé le processus de restructuration en vertu de la LACC le 2 juillet 2010.
(10) Peter J. Bissonnette et Jim Shaw n'ont siégé à aucun comité du conseil au cours de l'exercice 2014.
(11) Paul K. Pew, Jeffrey C. Royer et Carl E. Vogel sont des « experts financiers » au sens donné à l'expression *financial expert* dans la *Sarbanes-Oxley Act of 2002* (la « **loi Sarbanes-Oxley** ») et dans d'autres règlements applicables.
(12) La valeur de la participation est calculée selon le cours de clôture des actions de catégorie A et des actions de catégorie B sans droit de vote le 21 novembre 2014, soit 30,59 $ et 30,71 $, respectivement. La valeur de la participation tient compte des actions de catégorie A, des actions de catégorie B sans droit de vote et des UAD. La valeur de la participation de Jeffrey C. Royer est calculée selon le nombre d'actions dont il est propriétaire véritable (voir la note 5).
(13) Tous les administrateurs se conforment aux lignes directrices en matière d'actionnariat (voir « Rémunération des hauts dirigeants – Rémunération des administrateurs – Lignes directrices en matière d'actionnariat »).
(14) La valeur de la participation de Bradley S. Shaw correspond à la somme de la valeur des actions de catégorie A, soit 135 403 576 $, des actions de catégorie B sans droit de vote, soit 272 634 044 $, et des UAD, soit 195 009 $.

3. Nomination des auditeurs

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables agréés, sont proposés à titre d'auditeurs de la Société pour un mandat se terminant à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de celle-ci. **Conformément à la recommandation du comité d'audit, le conseil et la direction recommandent aux actionnaires de nommer de nouveau Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. à titre d'auditeurs de la Société.**

Honoraires d'audit

Les sommes totales que la Société a versées ou doit verser à titres d'honoraires à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. en contrepartie des services d'audit (y compris les audits distincts d'entités non détenues en propriété exclusive, les financements, les obligations de présentation de l'information prévues par la réglementation et les services liés à la loi Sarbanes-Oxley), des services liés à l'audit, des services fiscaux et des autres services fournis au cours des exercices terminés les 31 août 2014 et 2013 se présentent comme suit :

Type de services	Exercice 2014	Exercice 2013
Services d'audit	2 917 080 $	3 067 643 $
Services liés à l'audit	126 353	30 113
Services fiscaux	215 348	166 575
Autres services	–	27 648
Total	**3 258 781 $**	**3 291 979 $**

Les honoraires relatifs aux services liés à l'audit fournis au cours de l'exercice 2014 se rapportent à la vérification diligente effectuée dans le cadre de l'acquisition de ViaWest, Inc. (« ViaWest ») et aux services de certification relatifs aux vérifications de conformité environnementale et, au cours de l'exercice 2013, aux conseils relatifs aux normes internationales d'information financière (les « **NIIF** »). Les honoraires relatifs aux services fiscaux fournis au cours de l'exercice 2014 se rapportent aux conseils en matière d'impôt américain donnés dans le cadre de l'acquisition mentionnée ci-dessus, à la conformité en matière d'impôts sur les propriétés linéaires et aux conseils fiscaux généraux et, au cours de l'exercice 2013, aux conseils donnés relativement à l'achat et à la vente d'éléments d'actif et à la conformité en matière d'impôts sur les propriétés linéaires. Les honoraires relatifs aux autres services fournis au cours de l'exercice 2013 se rapportent aux conseils donnés dans le cadre de l'évaluation d'un fournisseur de services de centre de données tiers.

Le comité d'audit de la Société juge que ces honoraires sont compatibles avec l'obligation qui incombe aux auditeurs de conserver leur indépendance. En outre, le comité d'audit a établi que, dans le but de s'assurer que les auditeurs demeureraient indépendants, les services autres que d'audit qu'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. procurera à la Société seraient limités et que, le cas échéant, il devrait les avoir approuvés au préalable. Le président du comité d'audit a été investi du pouvoir d'approuver que des services autres que d'audit soient confiés à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. dans des circonstances extraordinaires, lorsqu'il n'est pas possible ou pratique de convoquer une réunion du comité d'audit, à la condition que les honoraires payables à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. en contrepartie de ces services ne dépassent pas 150 000 $ à quelque moment que ce soit si le comité d'audit ne les a pas ratifiés. Le président du comité d'audit doit faire part au comité d'audit de tous les services qu'il a ainsi approuvés.

FORMALITÉS RELATIVES À L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

1. Droit d'assister à l'assemblée et d'y voter

Les porteurs d'actions de catégorie A inscrits à la fermeture des bureaux le 25 novembre 2014 (la « **date de clôture des registres** ») sont les seuls actionnaires qui ont le droit de voter à l'assemblée. Les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote ont le droit d'assister à l'assemblée et d'y prendre la parole, mais non d'y voter à l'égard des questions à l'étude.

2. Actionnaires inscrits

Les porteurs d'actions de catégorie A qui détiennent leurs actions en leur nom directement et non par l'intermédiaire de prête-noms (par exemple une banque, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire, une société de fiducie ou une autre institution) sont des actionnaires inscrits.

Voter en personne

Les porteurs inscrits d'actions de catégorie A peuvent exercer les droits de vote rattachés à leurs actions de catégorie A en personne à l'assemblée. Le cas échéant, ils ne doivent ni remplir ni déposer la procuration dont il est question ci-après.

Nomination d'un fondé de pouvoir

Les porteurs inscrits d'actions de catégorie A peuvent exercer les droits de vote rattachés à leurs actions de catégorie A en nommant un fondé de pouvoir. Chaque personne nommée dans la procuration postée aux actionnaires inscrits est un administrateur et un dirigeant de la Société. Le porteur inscrit d'actions de catégorie A qui souhaite nommer une autre personne à titre de fondé de pouvoir peut le faire en inscrivant le nom de cette personne, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire, dans l'espace prévu dans la procuration et en biffant le nom des personnes qui y sont désignées, ou en remplissant une autre procuration.

Pouvoir discrétionnaire des fondés de pouvoir

Si des instructions sont données dans la procuration qui a été postée aux actionnaires inscrits, les fondés de pouvoir désignés dans celle-ci exerceront les droits de vote rattachés aux actions de catégorie A à l'égard desquelles ils ont été nommés à ce titre conformément à ces instructions. En l'absence de telles instructions, ils voteront pour toutes les résolutions dont il est fait mention dans l'avis de convocation.

La procuration postée aux actionnaires inscrits confère un pouvoir discrétionnaire à l'égard des modifications des questions mentionnées dans l'avis de convocation et des autres questions qui pourraient être dûment soumises à l'assemblée. À la date de la présente circulaire d'information, la direction de la Société n'est au courant d'aucune modification ou autre question de ce genre. Si de telles modifications ou autres questions sont dûment soumises à l'assemblée, les personnes désignées dans la procuration voteront à leur égard avec discernement.

Vote par procuration

Les porteurs inscrits d'actions de catégorie A peuvent déposer leur procuration ou voter auprès de Société de fiducie CST au moyen de l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

Internet : www.cstvotemyproxy.com
Téléphone : 1 888 489-5760
Télécopieur : 1 866 781-3111 (en Amérique du Nord)
416 368-2502 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)
Courriel : proxy@canstockta.com
Poste : Société de fiducie CST, B.P. 721, Agincourt (Ontario) M1S 0A1

(Pour déposer sa procuration par Internet ou voter par téléphone, le porteur inscrit d'actions de catégorie A aura besoin du numéro de contrôle qui est indiqué sur la procuration qui lui été envoyée par la poste.)

Les procurations ou les formulaires d'instruction de vote remplis ne seront valides et reconnus à l'assemblée que s'ils parviennent à Société de fiducie CST au plus tard à 11 h (heure normale des Rocheuses) le lundi 12 janvier 2015 ou, en cas d'ajournement de l'assemblée, au moins 48 heures (sans tenir compte des samedis, des dimanches et des jours fériés) avant le moment prévu pour la tenue de la reprise de l'assemblée.

Révocation des procurations

L'actionnaire qui a donné une procuration peut la révoquer de quelque manière que ce soit qui est permise par la loi, y compris en signant une procuration portant une date ultérieure ou un avis de révocation et, dans chaque cas, en remettant ce document à l'attention du secrétaire général de la Société, au siège social de la Société, au plus tard la veille de l'assemblée, ou au président de l'assemblée le jour de l'assemblée.

3. Porteurs non inscrits

Le porteur d'actions de catégorie A qui détient ses actions par l'intermédiaire d'un compte établi au nom d'un prête-nom (par exemple une banque, un courtier en valeurs mobilières, un fiduciaire, une société de fiducie ou une autre institution) est un actionnaire non inscrit. Le cas échéant, le prête-nom est inscrit dans un registre tenu par l'agent des transferts de la Société et l'actionnaire non inscrit ne l'est pas.

Les actionnaires non inscrits reçoivent un formulaire d'instructions de vote plutôt qu'une procuration.

Vote en personne

Les porteurs d'actions de catégorie A non inscrits peuvent exercer les droits de vote rattachés à leurs actions de catégorie A en personne à l'assemblée. Le cas échéant, ils ne doivent donner aucune instruction sur le formulaire d'instructions de vote. Ils doivent plutôt écrire leur nom dans l'espace prévu à cette fin sur le formulaire d'instructions de vote, le signer et le renvoyer.

Formulaire d'instructions de vote

Chaque personne nommée dans le formulaire d'instructions de vote qui a été posté aux actionnaires non inscrits est un administrateur et un dirigeant de la Société. Le porteur non inscrit d'actions de catégorie A qui souhaite nommer une autre personne à titre de fondé de pouvoir peut le faire en inscrivant le nom de cette personne, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire, dans l'espace prévu dans le formulaire d'instructions de vote.

On demande aux porteurs non inscrits d'actions de catégorie A de renvoyer leur formulaire d'instructions de vote au moins un jour ouvrable avant la date de dépôt qui y est indiquée en suivant

attentivement les instructions qui y sont données, au moyen de l'une ou l'autre des méthodes suivantes :

Internet : www.proxyvote.com
Téléphone : 1 800 474-7501 (français) ou 1 800 474-7493 (anglais)
Poste : Centre de traitement des données, B.P. 2800, succursale Lcd Malton, Mississauga (Ontario) L5T 2T7

4. Actions comportant droit de vote et porteurs principaux de celles-ci

Seuls les porteurs d'actions de catégorie A inscrits à la fermeture des bureaux à la date de clôture des registres ont le droit de voter à l'égard de toutes les questions soumises à l'assemblée. Chaque porteur d'actions de catégorie A a droit à une voix par action qu'il détient. En date du 21 novembre 2014, la Société compte 22 420 064 actions de catégorie A en circulation.

À la connaissance des administrateurs et des hauts dirigeants de la Société, la seule personne qui est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % des actions de catégorie A ou qui exerce une emprise sur une telle proportion de ces actions est JR Shaw, qui est propriétaire véritable de 17 782 600 actions de catégorie A, soit environ 79 % des actions de catégorie A émises et en circulation, ou exerce une emprise sur une telle proportion de ces actions. JR Shaw et des membres de sa famille ainsi que des sociétés par actions dont ils sont propriétaires ou qu'ils contrôlent ont conclu une convention de vote fiduciaire relativement aux actions de catégorie A dont ils sont propriétaires ou sur lesquelles ils exercent une emprise. Les droits de vote rattachés à ces actions sont exercés par le représentant d'un comité formé de cinq fiduciaires. **La Société a été informée que tous les droits de vote rattachés à ces actions de catégorie A seront exercés pour les résolutions dont il est fait mention dans l'avis de convocation. Elle prévoit donc que ces résolutions seront approuvées.**

5. Actions faisant l'objet de restrictions

Les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote n'ont pas le droit de voter aux assemblées des actionnaires de la Société, sauf si cela est prévu par la loi, et ils n'ont le droit de voter à l'égard d'aucune des questions soumises à l'assemblée. Advenant la présentation d'une offre publique d'achat, dans certaines circonstances qui sont décrites plus amplement dans la notice annuelle de la Société devant être datée du 28 novembre 2014, les porteurs d'actions de catégorie B sans droit de vote pourraient avoir le droit de convertir leurs actions en actions de catégorie A afin de pouvoir déposer celles-ci en réponse à l'offre publique d'achat. En date du 21 novembre 2014, la Société compte 441 685 133 actions de catégorie B sans droit de vote en circulation.

RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

1. Analyse de la rémunération

Sommaire

La démarche de Shaw à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants consiste à offrir à son équipe de direction principale, y compris les hauts dirigeants désignés, une rémunération totale qui soit juste et équitable. Suivant les directives du comité des ressources humaines et de la rémunération, la Société privilégie une démarche rigoureuse et stratégique à l'égard de la rémunération des hauts dirigeants. Son programme de rémunération vise à harmoniser les intérêts de la direction avec les objectifs et les résultats de l'entreprise ainsi qu'à intéresser l'équipe de direction, à la fidéliser et à la motiver.

Dans l'ensemble, le conseil estime que l'équipe de direction principale a fait un apport considérable à la croissance et au succès de la Société. Au cours des cinq derniers exercices, les produits et le résultat d'exploitation avant charges de restructuration et amortissement[1] ont augmenté de 1,85 G$, soit 55 %, et de 721 M$, soit 47 %, respectivement. Au cours de la même période, les flux de trésorerie disponibles[1] ont totalisé 2,92 G$ et 76 % de ce capital a été remboursé aux actionnaires au moyen de versements de dividendes et de rachats d'actions.

L'analyse suivante porte sur la rémunération que la Société a versée, au cours du dernier exercice, à ses hauts dirigeants désignés, soit les personnes suivantes :

- JR Shaw, président du conseil dirigeant;
- Bradley S. Shaw, chef de la direction;
- Peter J. Bissonnette, président;
- Steve Wilson, vice-président directeur, Expansion des affaires et chef des finances;
- Jay Mehr, vice-président directeur et chef de l'exploitation.

Principes à l'appui de la politique de rémunération des hauts dirigeants

Les principes à l'appui de la politique de rémunération des hauts dirigeants de la Société sont clairs. Les voici :

1. Le premier principe consiste à harmoniser la rémunération avec l'exécution des stratégies et les résultats globaux de l'entreprise. Pour mettre ce principe en œuvre, la Société doit faire ce qui suit :

    - inciter les hauts dirigeants à accroître la valeur de la participation des actionnaires et la valeur qu'obtiennent les clients, les employés et les parties intéressées de la collectivité à court, à moyen et à long terme;
    - tenir compte de critères de rendement, tant quantitatifs que qualitatifs, afin de s'assurer que la démarche suivie pour évaluer le rendement de chaque haut dirigeant et le rendement de l'équipe demeure équilibrée;
    - récompenser le rendement global. Shaw utilise les mêmes critères et le même programme de primes dans toutes ses unités d'exploitation, car elle souhaite s'assurer que tous les employés s'attachent à produire un rendement et des résultats qui contribuent à son succès global.

Pour assurer son succès, Shaw doit trouver un équilibre entre les défis contradictoires que posent la croissance, les investissements dans le réseau et les nouvelles technologies, le respect de la

[1] Voir les définitions et les explications qui figurent à la rubrique « Principaux inducteurs de performance » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 août 2014.

réglementation, la concurrence et la conjoncture économique générale. À cette fin, la Société doit faire ce qui suit :

- revoir et évaluer ses pratiques de rémunération chaque année afin de s'assurer que celles-ci sont harmonisées avec la stratégie et les résultats de l'entreprise;
- faire en sorte que la direction conserve la détermination, les connaissances, la stabilité et l'expérience nécessaires pour exécuter les stratégies d'affaires dans un milieu extrêmement concurrentiel où la technologie évolue rapidement;
- prendre des décisions en matière d'affectation de capitaux prévoyant des dépenses en immobilisations à long terme importantes qui façonnent et déterminent la croissance et la rentabilité futures.

2. Le deuxième principe consiste à répartir la rémunération en diverses composantes. Le programme de rémunération de Shaw est conçu de manière à offrir un ensemble de composantes, y compris une composante fixe qui assure la sécurité du revenu et permet à la Société d'intéresser des employés clés et de les fidéliser, et une composante « à risque » ou conditionnelle qui tient compte de la mesure dans laquelle les hauts dirigeants peuvent influer sur les réalisations et les résultats de l'entreprise. Ces composantes comprennent les suivantes :

   - le salaire de base, qui procure une rémunération fixe permettant d'intéresser des hauts dirigeants de premier ordre et de les fidéliser;
   - les primes, qui sont liées aux résultats de l'entreprise et au rendement de chaque haut dirigeant et qui visent à motiver les gens qui dirigent notre entreprise à obtenir des résultats fondés sur les stratégies de l'entreprise et à soutenir son succès à long terme;
   - les avantages indirects, qui sont limités mais qui, en ce qui concerne les hauts dirigeants, comprennent des examens médicaux annuels;
   - les régimes de retraite, qui contribuent à intéresser et à fidéliser les membres de l'équipe de direction principale.

3. Le troisième principe consiste à s'assurer que les pratiques en matière de rémunération des hauts dirigeants de Shaw sont concurrentielles et permettent d'intéresser des dirigeants de fort calibre, de les fidéliser et de les motiver. Shaw compare la rémunération totale (y compris la composante conditionnelle) à la rémunération versée par un groupe de sociétés comparables (voir l'analyse sur le groupe de comparaison à la rubrique « Analyse comparative de la rémunération »).

Objet et caractéristiques des composantes de la rémunération des hauts dirigeants

La Société divise la rémunération en diverses composantes pour s'assurer que la tranche conditionnelle de la rémunération totale des hauts dirigeants, qui tient compte de la mesure dans laquelle ceux-ci peuvent influer sur les réalisations et les résultats de l'entreprise, soit importante. Le tableau suivant décrit les diverses composantes de la rémunération, qui, ensemble, concourent à l'atteinte des objectifs de notre politique de rémunération.

Le tableau suivant décrit les caractéristiques et les objectifs principaux de chacune de ces composantes.

Type de rémunération	**Forme de paiement**	**Période de référence**	**Mode de calcul de la rémunération**	**Objectifs**
Salaire de base	Somme en espèces	Révision annuelle	Résultats de l'entreprise, rendement individuel et équité interne.	Intéresser des hauts dirigeants de fort calibre et les fidéliser.
Mesures incitatives à court et à moyen terme	Primes en espèces ou unités d'actions faisant l'objet de restrictions (« **UAR** »)	UAR – durée de deux ans, droits acquis au titulaire en totalité au cours de la deuxième année	Attribution discrétionnaire fondée sur les résultats de l'entreprise et le rendement individuel établi en fonction des critères de rendement, sur l'analyse du groupe de comparaison et sur l'équité interne.	Motiver les hauts dirigeants à atteindre leurs objectifs de rendement annuels. En outre, intéresser des hauts dirigeants et les fidéliser.
Mesures incitatives à long moyen terme	Options d'achat d'actions	Octrois périodiques Options d'achat d'actions – durée de dix ans, droits acquis au titulaire généralement à raison de 20 % par année sur cinq ans	Attributions discrétionnaires fondées sur les résultats de l'entreprise, le rendement individuel et l'équité interne.	Motiver les hauts dirigeants à atteindre leurs objectifs de rendement à long terme. En outre, intéresser des hauts dirigeants et les fidéliser.
Régimes de retraite	Régime à cotisations déterminées, régime de retraite des dirigeants	Continue	Approuvée par le comité des ressources humaines et de la rémunération du conseil selon le taux de maintien en fonction et l'analyse du groupe de comparaison. Note : Depuis le 27 juin 2012, le régime de retraite des dirigeants n'accepte plus de nouveaux participants.	Maintenir les hauts dirigeants clés en fonction.
Avantages sociaux	Identiques à ceux des employés	Continue	Selon leur valeur et leur caractère concurrentiel sur le marché.	Garder à son service des hauts dirigeants dévoués et en santé.
Avantages indirects	Examens médicaux à l'intention des hauts dirigeants	Chaque année	Selon leur caractère concurrentiel sur le marché.	

Ces éléments de la rémunération des hauts dirigeants offrent, collectivement, ce qui suit :

- une rémunération stable, composée du salaire et des prestations de retraite, qui permet d'intéresser des dirigeants, de les fidéliser et de reconnaître leur apport;
- une rémunération conditionnelle, qui permet de récompenser l'atteinte d'objectifs et l'augmentation de la valeur de la participation des actionnaires.

a. Salaire de base

Le salaire de base est conçu de manière à offrir une rémunération fixe dont le montant est établi en début d'exercice. Il est révisé chaque année en fonction de l'évolution de la conjoncture du marché ainsi que de la modification du degré de responsabilité et de l'obligation de rendre compte rattachés à chaque poste.

De manière générale, le salaire de base des hauts dirigeants désignés se situe au-dessus de la médiane du groupe de comparaison (environ entre le 75e et le 90e centile). La Société et le comité des ressources humaines et de la rémunération ont pris cette décision pour s'assurer que la Société intéresse des hauts dirigeants de premier ordre du secteur des communications et les fidélise et pour tenir compte du fait que Shaw a une petite équipe de direction, que ses frais d'exploitation sont faibles et que sa structure de direction compte peu d'échelons.

Le salaire de base des 50 dirigeants principaux de l'entreprise n'a pas augmenté depuis quatre ans, sous réserve des augmentations faisant suite à une modification en profondeur des fonctions ou à une promotion. La Société est en train de modifier les composantes de la rémunération des hauts dirigeants pour augmenter la proportion de la tranche conditionnelle.

b. Mesures incitatives à court et à moyen terme (primes et UAR)

La rémunération conditionnelle est conçue pour stimuler les hauts dirigeants à atteindre les objectifs annuels de l'entreprise et leurs propres objectifs. Les primes sont versées en espèces selon les résultats de l'entreprise et le rendement de chacun des hauts dirigeants.

La rémunération conditionnelle à moyen terme (les « **unités d'actions faisant l'objet de restrictions** » ou les « **UAR** ») a pour but d'intéresser des hauts dirigeants et de les fidéliser au moyen d'une rémunération supplémentaire périodique. Le comité des ressources humaines et de la rémunération attribue les UAR de façon discrétionnaire afin de récompenser le rendement des hauts dirigeants.

Le comité des ressources humaines et de la rémunération établit le montant des règlements à sa discrétion en tenant compte des flux de trésorerie disponibles, du résultat d'exploitation avant charges de restructuration et amortissement et des unités de service primaire (les « **USP** »), ainsi que des règlements effectués au cours des exercices antérieurs par rapport aux résultats de ces exercices. On tient également compte d'autres initiatives sur le plan commercial, notamment la planification stratégique et les opérations importantes. En règle générale, la majeure partie du montant de la prime (environ 80 %) est fondée sur les résultats globaux de l'entreprise, et le reste, sur les résultats et les réalisations de chaque haut dirigeant établis selon les objectifs annuels fixés dans sa grille de perfectionnement professionnel, qui est décrite ci-après. En règle générale, si le rendement s'améliore d'un exercice à l'autre, le montant de la prime est appelé à croître, et vice-versa.

c. Mesures incitatives à long terme

La rémunération conditionnelle à long terme a pour but d'offrir aux hauts dirigeants une rémunération supplémentaire périodique qui incite ces derniers à donner un rendement stable et constant, l'objectif global étant d'accroître la valeur de la participation des actionnaires. Les options sont attribuées aux hauts dirigeants qui font preuve d'un rendement soutenu dans le cadre de l'exécution des responsabilités qui leur incombent.

Il revient au comité des ressources humaines et de la rémunération d'attribuer les options d'achat d'actions, à sa discrétion. Shaw octroie considérablement moins d'options d'achat d'actions que les sociétés qui font partie du groupe de comparaison. Elle préfère reconnaître le rendement des hauts dirigeants au moyen du programme de primes et, par conséquent, les mesures incitatives à long terme, telles que les attributions d'options d'achat d'actions, sont restreintes. En règle générale, les options d'achat d'actions que la Société attribue ont une durée de dix ans et deviennent acquises à leur titulaire à raison de 20 % à chacun des premier, deuxième, troisième, quatrième et cinquième anniversaires de la date de l'octroi.

Shaw n'a jamais eu recours aux mesures incitatives à long terme dans la même mesure que bon nombre de ses homologues, étant donné que deux des cinq hauts dirigeants désignés ont une participation en actions considérable. Pour cette raison, elle ne compte actuellement aucune politique officielle en matière d'octroi de mesures incitatives à long terme.

La situation de Shaw est particulière, en ce que deux des hauts dirigeants désignés sont membres du groupe de la famille Shaw, qui contrôle la Société de par les actions de catégorie A dont elle est propriétaire et qui détient un nombre appréciable d'actions de catégorie B sans droit de vote (voir la rubrique « Actions comportant droit de vote et porteurs principaux de celles-ci »). La Société et le comité des ressources humaines et de la rémunération ont donc établi que la rémunération à base d'actions n'était pas une forme de rémunération aussi propre à motiver les dirigeants de Shaw que ceux des sociétés du groupe de comparaison.

d. Régimes de retraite et avantages sociaux

Le comité des ressources humaines et de la rémunération approuve la participation des dirigeants (y compris les hauts dirigeants désignés) au régime de retraite des dirigeants de l'entreprise (le « **régime de retraite des dirigeants** »). Ce régime de retraite à prestations déterminées est conçu de manière à reconnaître l'apport considérable que certains dirigeants ont fourni et seront appelés à fournir à la Société. Il a été mis sur pied en 2001 et témoigne du fait que la Société préfère offrir une rémunération concurrentielle au moyen d'éléments autres que les attributions fondées sur des actions. Les participants doivent remplir certains critères minimaux avant que les droits sur leurs paiements ou leurs attributions leur soient acquis. Le régime de retraite des dirigeants, qui fait partie de la rémunération totale de ces derniers, s'ajoute aux prestations de retraite auxquelles ceux-ci ont droit aux termes du régime de retraite à cotisations déterminées, qui s'applique à tous les employés selon les mêmes modalités. Les hauts dirigeants désignés participent aux mêmes régimes d'avantages sociaux collectifs que tous les autres employés.

En juin 2012, le comité des ressources humaines et de la rémunération a approuvé plusieurs modifications du régime de retraite des dirigeants, notamment les suivants : (i) la fermeture de celui-ci aux nouveaux participants, (ii) la modification des modalités de calcul des prestations de retraite, qui se fait depuis selon le salaire de base de l'exercice 2012 et (iii) la capitalisation du régime sur une période de six ans jusqu'à concurrence de 90 % de l'obligation. La deuxième modification a changé considérablement les prestations de retraite éventuelles des hauts dirigeants désignés, de sorte que, dans le tableau récapitulatif de la rémunération, la rémunération totale de deux des cinq hauts dirigeants désignés indiquée en 2012 était un nombre négatif.

Décisions relatives à la rémunération de l'exercice 2014

a. Salaire de base

Le tableau suivant présente l'évolution du salaire de base par rapport à l'exercice précédent.

Haut dirigeant désigné	Exercice 2013	Exercice 2014
JR Shaw, président du conseil dirigeant	1 500 000 $	1 500 000 $
Bradley S. Shaw, chef de la direction	2 500 000 $	2 500 000 $
Peter J. Bissonnette, président	1 750 000 $	1 750 000 $
Steve Wilson, vice-président directeur, Expansion des affaires et chef des finances	1 500 000 $	1 500 000 $
Jay Mehr, vice-président directeur et chef de l'exploitation[(1)]	1 395 833 $	1 587 500 $

Note

(1) Ce montant tient compte d'augmentations proportionnelles faisant suite à la modification des fonctions, le salaire ayant été porté à 1,65 M$ et à 1,5 M$ en date du 1er février 2014 et du 1er février 2013, respectivement.

b. Mesures incitatives à court et à moyen terme (primes et UAR)

Aucune UAR n'a été octroyée au cours des exercices 2013 et 2014. Comme le tableau suivant l'indique, les primes ont été augmentées au cours de l'exercice 2014 en raison des résultats de l'entreprise.

Haut dirigeant désigné	Exercice 2013[(1)]	Exercice 2014[(1)]
JR Shaw, président du conseil	10 140 700 $	11 154 770 $
Bradley S. Shaw, chef de la direction	6 325 000 $	6 957 500 $
Peter J. Bissonnette, président	5 462 500 $	6 008 750 $
Steve Wilson, vice-président directeur, Expansion des affaires et chef des finances	3 737 500 $	4 111 250 $
Jay Mehr, vice-président directeur et chef de l'exploitation	3 737 500 $	4 111 250 $

Note

(1) La prime de l'exercice 2013 a été versée à 115 % de la cible, tandis que celle de l'exercice 2014 a été versée à 110 % de la cible.

c. Mesures incitatives à long terme

Aucune mesure incitative à long terme n'a été attribuée aux hauts dirigeants désignés au cours des exercices 2013 et 2014.

Mesures de rendement

Suivant les directives du comité des ressources humaines et de la rémunération, les mesures incitatives à court, à moyen et à long terme sont établies par rapport aux résultats de la Société et au rendement de chaque haut dirigeant. Le montant des primes est établi de façon discrétionnaire d'après les mêmes critères.

Le conseil, selon les recommandations du comité des ressources humaines et de la rémunération, jouit d'un pouvoir discrétionnaire dans l'attribution des divers éléments de la rémunération si les objectifs de rendement n'ont pas été atteints ou, à l'inverse, s'ils ont été dépassés. Pour l'exercice terminé le 31 août 2014, le conseil a exercé ce pouvoir pour augmenter le montant des primes de 10 % en général par rapport à la cible qui avait été fixée pour l'exercice 2014.

a. Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles constituent une composante clé des résultats d'ensemble de la Société, qui sert à financer le remboursement de capital aux actionnaires et la réduction de la dette, au besoin. Au cours des trois derniers exercices, la Société a généré des flux de trésorerie disponibles de 1,78 G$ et a remboursé plus de 75 % de ce capital aux actionnaires par voie de dividendes. Le

montant des dividendes versés aux actionnaires au cours des trois derniers exercices a totalisé 1,35 G$.

La Société reconnaît que les flux de trésorerie disponibles peuvent varier d'un exercice à l'autre, en raison des dépenses en immobilisations engagées aux fins de l'expansion et de la croissance de l'entreprise et de facteurs externes. Pour l'exercice 2014, le conseil avait fixé, pour les flux de trésorerie disponibles, une cible allant de 625 M$ à 650 M$, qu'il a augmentée par la suite et portée à plus de 650 M$. La Société a donné des indications préliminaires quant aux flux de trésorerie disponibles de l'exercice 2015 et le conseil tiendra compte des risques et des occasions possibles et de l'évolution de la dynamique concurrentielle du marché quand il évaluera le rendement des dirigeants par rapport aux objectifs de l'exercice 2015.

b. Résultat d'exploitation avant charges de restructuration et amortissement

Le résultat d'exploitation avant charges de restructuration et amortissement, ainsi que le pouvoir d'accroître celui-ci, est l'un des paramètres financiers clés servant à évaluer la Société. Au cours des trois derniers exercices, la Société a augmenté son résultat d'exploitation avant charges de restructuration et amortissement de 211 M$, soit 10 %.

Les résultats financiers se situent toujours dans le quartile supérieur. L'attention que les hauts dirigeants accordent aux activités d'exploitation continue de produire des marges d'exploitation supérieures à la moyenne. Au cours de l'exercice 2014, la marge d'exploitation consolidée des activités principales de la Société, soit la câblodistribution et les communications par satellite, s'est établie à 45 % et est demeurée stable, généralement, par rapport à celle de l'exercice 2013, à celle de l'exercice 2012 et à celle de l'exercice 2011 (cette dernière marge ayant été rajustée afin d'exclure le remboursement non-récurrent, par le CRTC, des droits de licence prévus par la partie II), témoignant des excellents résultats que la Société continue d'obtenir dans un milieu extrêmement concurrentiel.

c. Unités de service primaire

Au 31 août 2014, les divisions des services de câblodistribution et de communications par satellite comptaient environ 6,1 millions d'USP, soit le nombre de produits vendus aux clients. Au cours de l'exercice 2014, le nombre global d'USP a diminué d'environ 50 000. La stratégie de la Société consiste à équilibrer les résultats financiers et le maintien du nombre global d'USP.

Au cours de l'exercice 2014, la Société a continué de faire croître son entreprise de services Internet et d'accroître sa part de ce marché, recrutant environ 40 000 nouveaux abonnés (ou USP).

Le service de téléphonie numérique obtient un succès probant et la Société compte près de 1,4 million de lignes téléphoniques numériques. Le nombre d'USP a augmenté de plus de 15 000 (lignes téléphoniques numériques) dans ce secteur pendant l'exercice 2014.

Au cours de l'exercice 2014, la Société a perdu environ 106 000 USP dans le secteur de la vidéo, soit 83 000 abonnés au service de vidéo par câble et 23 000 abonnés au service de radiodiffusion directe de Shaw Direct.

d. Autres initiatives sur le plan commercial et planification stratégique

L'exercice 2014 a été marqué par un certain nombre d'opérations stratégiques.

En juillet, la Société a annoncé l'acquisition de ViaWest, l'un des plus gros fournisseurs privés d'infrastructures de centres de données, de technologies infonuagiques et de solutions de TI gérées d'Amérique du Nord. Grâce à cette acquisition, Shaw a accru de beaucoup ses fonctionnalités, son envergure et ses compétences immédiates sur le marché en croissance des services de données aux entreprises. ViaWest a son siège à Denver, au Colorado, et compte 27 centres de données sur huit marchés clés de l'Ouest américain. L'acquisition de ViaWest favorisera la croissance de Shaw dans le secteur nord-américain des centres de données, qui présente actuellement beaucoup d'intérêt, et lui

permettra d'accroître considérablement la gamme de produits et de services technologiques qu'elle offre aux entreprises de taille moyenne de l'Ouest canadien. La clôture de l'acquisition a eu lieu le 2 septembre 2014, la valeur de l'entreprise ayant été établie à 1,2 G$ US.

Shaw a poursuivi la mise sur pied de son réseau Wi-Fi géré qui permet d'offrir aux clients des services à large bande à l'extérieur de leur maison. La Société est le premier fournisseur canadien à offrir des services à large bande sans fil sécurisés et fiables par l'entremise d'un vaste réseau Wi-Fi couvrant des milliers d'emplacements. Au 31 août 2014, le service Go WiFi de Shaw comptait plus de 45 000 points d'accès sans fil et 1 250 000 appareils inscrits, ce qui témoigne de la valeur du service pour les consommateurs.

En 2014, la Société a annoncé qu'elle modifiait la structure de ses divisions en exploitation en vue d'en améliorer l'efficacité globale, tout en rehaussant son potentiel de devenir le chef de file dans le secteur du contenu et de l'expérience réseau. Avec effet au début de l'exercice 2015, les services résidentiels et les services aux entreprises de Shaw ont été réorganisés et sont devenues les unités Consommateurs (*Consumer*) et Entreprises (*Business*), respectivement. Aucune modification n'a été apportée à la division Médias. La restructuration a touché environ 400 postes de direction et postes sans interaction avec la clientèle. On prévoit réaliser ainsi des économies annuelles de l'ordre de 50 M$, déduction faite des frais relatifs au personnel qui a été embauché dans le cadre de la nouvelle structure.

L'équipe de direction dirige les activités de fusions et acquisitions et participe activement à la prise de décisions en matière de dépenses en immobilisations et d'exploitation, s'assurant que la valeur et la rentabilité augmentent à long terme grâce à des investissements appropriés.

Au cours de l'exercice 2014, la Société a poursuivi ses efforts en vue de conserver un bilan et des résultats financiers solides.

e. Gestion des ressources humaines et perfectionnement des dirigeants

Au fur et à mesure de sa croissance, la Société se préoccupe de plus en plus de la planification de la relève et du perfectionnement de ses employés, ainsi que de l'amélioration des programmes de formation des dirigeants officiels. Le processus de planification de la relève de la Société permet de repérer les employés qui se démarquent par l'excellence de leur rendement et ceux qui sont susceptibles d'occuper un jour des fonctions clés à tous les échelons, du poste de directeur à celui de chef de la direction. Le comité des ressources humaines et de la rémunération est responsable de la planification de la relève et il supervise le déroulement de ce processus. Les résultats sont examinés au moins chaque année avec le conseil.

Plus de 80 % des postes de direction de la Société sont remplis à l'interne, mais du recrutement ciblé est également fait à l'externe pour certains postes clés. La fidélisation des membres de la direction principale est également cruciale, surtout que la Société est dirigée par une petite équipe composée de gens talentueux. Il n'y a eu aucun départ volontaire en 2014 parmi les vice-présidents et les personnes occupant un échelon supérieur dans la hiérarchie. Le processus de gestion du rendement amélioré de la Société, appelé la grille de perfectionnement professionnel (*The Personal Leadership Inventory*), vise désormais les 500 cadres les plus élevés dans la hiérarchie dans toutes les divisions. Grâce à ce processus, tous les cadres ont des objectifs commerciaux mesurables clairs à atteindre, appelés les engagements de perfectionnement professionnel (*Personal Leadership Inventory Commitments*), ainsi qu'un plan de perfectionnement des aptitudes au leadership personnel.

Dans le cadre de son programme Le service avant tout (*Focus to Deliver*), la Société a établi des descriptions de poste qui clarifient et explicitent les fonctions rattachées au poste de chacun des 500 dirigeants principaux. Ces descriptions de poste précisent les responsabilités, les liens de subordination, les mesures de rendement et les droits en matière de prise de décisions qui s'appliquent à chacun des dirigeants.

L'engagement des employés demeure un objectif principal et des améliorations considérables continuent d'être réalisées à cet égard.

Sommaire

Le tableau suivant explique comment les mesures de rendement quantitatives mentionnées ci-dessus ont eu une incidence sur les décisions relatives à la rémunération pour l'exercice 2014. En outre, le comité des ressources humaines et de la rémunération étudie divers facteurs de rendement qualitatifs, y compris les autres initiatives sur le plan commercial et les opérations stratégiques.

Objectif de rendement	Valeur initiale pour l'exercice 2014[1]	Prime cible pour l'exercice 2014	Valeur effective pour l'exercice 2014	Montant de la prime effectivement versé pour l'exercice 2014
Flux de trésorerie disponibles	De 625 M$ à 650 M$		698 M$	
Résultat d'exploitation avant charges de restructuration et amortissement	Croissance de 2 % à 4 %, en tenant compte de l'effet des acquisitions et des aliénations (médiane : 3 %)	100 % de la prime cible	Croissance de 3 %, en tenant compte de l'effet des acquisitions et des aliénations	110 % de la prime cible
Nombre net d'USP[2]	La perte ne doit pas excéder 100 000		La perte a totalisé 50 000	

Notes
(1) Confirmée à la réunion du conseil d'octobre 2013.
(2) Les USP comprennent les abonnés au service vidéo (câble et radiodiffusion directe) et au service Internet et les lignes téléphoniques numériques.

Analyse comparative de la rémunération

Le comité des ressources humaines et de la rémunération examine chaque année la rémunération totale qui est versée aux dirigeants et les pratiques de rémunération de la Société. Dans le cadre de cet examen, il passe en revue le groupe de comparaison afin de s'assurer que le groupe est équilibré au chapitre des caractéristiques commerciales et du marché de recrutement des dirigeants que les sociétés qui en font partie ont en commun.

Analyse du groupe de comparaison

Le groupe de comparaison de l'exercice 2014 comprenait les 12 sociétés canadiennes et les huit sociétés américaines et autres suivantes :

Alta Gas Ltd.
BCE Inc.
Cablevision Systems Corporation
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée
La Société Canadian Tire Limitée
Charter Communications Inc.
Dish Network Corp.
EnCana Corporation
Finning International Inc.
Frontier Communications Corp.
Liberty Global, Inc.
Pembina Pipeline Corporation
Quebecor Inc.
Rogers Communications Inc.
Sirius XM Radio Inc.
Groupe SNC-Lavalin Inc.
Talisman Energy Inc.
Telephone & Data Systems Inc.
TELUS Corporation
Windstream Corp.

Note
(1) L'*italique* désigne les sociétés américaines et autres.

En partenariat avec Mercer (Canada) limitée (« **Mercer** »), au cours de l'exercice 2013, Shaw a modifié son groupe de comparaison en utilisant une méthode simplifiée qui utilise un seul groupe (aucun sous-groupe ou groupe secondaire). Le nouveau groupe de comparaison a été conçu de manière à cadrer avec la méthodologie standard de Mercer, conformément à laquelle les sociétés qui en font partie doivent être représentatives sur le plan des secteurs d'activité (secteurs de la câblodistribution, des communications par satellite, des services intégrés, des services de communication sans fil ou de la radiodiffusion), des produits d'exploitation, de la valeur de l'actif et de la complexité des activités. Le groupe de comparaison englobe également des entreprises des secteurs de l'énergie et des produits industriels ayant des produits d'exploitation, un actif et une capitalisation boursière comparables afin d'équilibrer la représentation des entreprises canadiennes (y compris l'Ouest canadien), étant donné qu'il s'agit d'un marché important pour le recrutement des dirigeants de Shaw. Le groupe de comparaison a été modifié légèrement en 2014 par rapport à celui de 2013 pour tenir compte de l'évolution du marché financier.

Dans le cadre de cet examen global, Mercer a effectué une analyse de la concurrence qui comparait la rémunération totale des hauts dirigeants désignés de la Société et celle versée par les sociétés du groupe de comparaison et un sommaire de la manière dont la démarche en matière de rémunération des hauts dirigeants de la Société se compare à celle du groupe de comparaison en ce qui concerne les points suivants :

- le salaire de base;
- les mesures incitatives à court et à moyen terme (les primes et les UAR);
- les mesures incitatives à long terme;
- les régimes de retraite et les avantages sociaux.

Risques relatifs à la rémunération des hauts dirigeants

Le comité des ressources humaines et de la rémunération est chargé de superviser les pratiques de rémunération de la Société pour s'assurer que celles-ci n'incitent pas les hauts dirigeants à prendre des risques qui pourraient nuire à la Société. Il s'est dûment penché sur la question et a conclu que les programmes de rémunération n'incitaient pas les hauts dirigeants à prendre des risques excessifs ou inappropriés.

Conformément aux principes à l'appui de la politique en matière de rémunération des hauts dirigeants de Shaw, le programme de rémunération est conçu en vue d'harmoniser les intérêts de la direction avec les objectifs et les résultats de l'entreprise, ainsi que d'intéresser des hauts dirigeants, de les fidéliser et de les motiver. Les caractéristiques suivantes du programme de rémunération ont pour but de mettre ces principes en œuvre :

- le salaire de base est fixe pour assurer un revenu stable, sans égard au cours de l'action et, par conséquent, il n'incite pas les hauts dirigeants à prendre des risques excessifs;
- la composition de la rémunération est telle que la rémunération fixe, qui se compose d'attributions à court, à moyen et à long terme, est suffisante;
- le montant des primes est lié au rendement et versé uniquement avec l'approbation du comité des ressources humaines et de la rémunération et du conseil dans le cas des hauts dirigeants désignés;
- les attributions en actions ne sont faites que périodiquement et les droits sont acquis à leur titulaire sur une période prolongée, ce qui contribue à harmoniser le rendement avec les intérêts des actionnaires;
- le comité des ressources humaines et de la rémunération supervise les programmes de rémunération de la Société et les principes à l'appui de ces derniers avec la collaboration de Mercer, consultant externe en rémunération.

La Société a adopté une politique officielle qui empêche les initiés assujettis (ce qui comprend les hauts dirigeants désignés et les administrateurs) d'acheter des instruments financiers, tels que des

contrats à terme à taux variable prépayés, des swaps sur actions, des tunnels ou des parts de fonds d'échange (*exchange funds*), qui sont conçus pour couvrir ou compenser la baisse de la valeur au marché des titres de participation qui leur ont été octroyés à titre de rémunération (options d'achat d'actions, UAR et UAD).

Lignes directrices en matière d'actionnariat

La Société n'a encore adopté aucune ligne directrice qui obligerait les hauts dirigeants désignés à atteindre un seuil d'actionnariat minimal. Puisque deux des cinq hauts dirigeants désignés sont membres du groupe de la famille Shaw, la participation en actions de l'ensemble des hauts dirigeants désignés est considérable. La Société n'oblige pas non plus les hauts dirigeants désignés à conserver leurs options d'achat d'actions pendant quelque période que ce soit une fois que celles-ci leur sont acquises.

Récupération de la rémunération incitative

En vertu de la loi Sarbanes-Oxley, le chef de la direction et le chef des finances de Shaw seront assujettis à des dispositions de récupération de la rémunération incitative s'ils se conduisent d'une manière répréhensible qui obligerait Shaw à redresser de l'information financière dont la communication est requise par les lois sur les valeurs mobilières.

2. Gouvernance

Le comité des ressources humaines et de la rémunération est composé de quatre administrateurs indépendants, soit Willard H. Yuill (président du comité), Richard R. Green, JC Sparkman et Sheila C. Weatherill. Les membres du comité comptent de nombreuses années d'expérience à titre d'administrateurs (y compris à titre de membres d'autres comités des ressources humaines) et de hauts dirigeants ainsi que de nombreuses années d'expérience diversifiée en affaires, qu'ils ont acquises en jouant un rôle au sein d'entreprises ouvertes et fermées du secteur des télécommunications et d'autres secteurs au Canada ou aux États-Unis. Il incombe au comité de s'assurer que des programmes efficaces et des principes valables en matière de ressources humaines sont élaborés et mis en œuvre conformément à la vision, aux valeurs et aux objectifs stratégiques de la Société afin que celle-ci puisse continuer à intéresser et à recruter les personnes les plus compétentes à tous les échelons. Le comité des ressources humaines et de la rémunération est régi par sa charte, qui présente son mandat, sa composition et ses responsabilités. Les responsabilités du comité des ressources humaines et de la rémunération sont décrites à la rubrique « Énoncé des pratiques en matière de gouvernance – Comité des ressources humaines et de la rémunération ».

Le comité connaît bien les enjeux de la Société et les facteurs principaux qui touchent celle-ci grâce à des réunions, à des exposés et à des rapports et rencontre périodiquement les dirigeants.

Conformément à sa charte et en tenant compte des suggestions de la direction, le comité examine de façon stratégique la rémunération des hauts dirigeants et le montant des attributions ultérieures à l'intention de tous les employés de la Société et de chacun des hauts dirigeants désignés, y compris les éléments suivants :

- les primes à l'intention des membres de la direction;
- les primes de participation aux bénéfices à l'intention des employés;
- les recommandations quant au salaire des membres de la direction;
- les attributions d'options d'achat d'actions;
- les octrois d'UAR;
- les régimes de retraite et les avantages sociaux.

Le comité des ressources humaines et de la rémunération discute avec le chef de la direction et examine les recommandations que celui-ci lui fait à l'égard des éléments suivants :

- les attributions par rapport à la rémunération totale, de manière à s'assurer qu'il existe une équité interne appropriée entre les membres de la direction principale;
- les participants aux programmes de primes à l'intention des hauts dirigeants et des membres de la direction, ainsi que le montant proposé de celles-ci.

Dans le cadre de l'examen de la rémunération des hauts dirigeants, le comité des ressources humaines et de la rémunération présente à l'ensemble du conseil ses décisions et ses recommandations quant au montant de la rémunération de chacun des hauts dirigeants désignés et aux options d'achat d'actions et aux UAR qui leur seront octroyées, en tenant compte de chacun des principes mentionnés ci-dessus et des mesures de rendement suivantes : les flux de trésorerie disponibles, le résultat d'exploitation avant charges de restructuration et amortissement, les USP, la gestion des ressources humaines et le perfectionnement des dirigeants, ainsi que d'autres initiatives sur le plan commercial et la planification stratégique.

Le comité des ressources humaines et de la rémunération a retenu les services de Mercer, filiale en propriété exclusive de Marsh & McLennan Companies, Inc., au début de 2010 pour l'aider à établir la rémunération des hauts dirigeants de la Société.

Mercer a effectué diverses analyses et donné divers conseils, notamment à l'égard de la constitution et de la validation du groupe de comparaison.

En outre, la Société a demandé à Mercer de lui fournir d'autres services, sans lien avec la rémunération des hauts dirigeants ou des administrateurs, au cours de 2014 et de 2013, notamment des services d'actuariat et d'administration pour tous les régimes de retraite à prestations déterminées. Elle a aussi demandé à Marsh Canada Limitée, membre du groupe de Mercer, de lui fournir des services d'administration des assurances en 2014 et en 2013. Le comité n'est pas tenu d'approuver au préalable les autres services que Mercer ou les membres de son groupe fournissent à la Société à la demande de la direction.

Le comité des ressources humaines et de la rémunération a tenu compte des analyses et des conseils de Mercer ainsi que d'autres facteurs qu'il a jugés pertinents.

Services liés à la rémunération des hauts dirigeants

Mercer a facturé au comité 112 784 $ en 2014 (105 435 $ en 2013) en contrepartie des services liés à la rémunération des hauts dirigeants qu'elle a fournis.

Autres services

En 2014 et en 2013, Mercer et les membres de son groupe ont touché 1 210 938 $ et 1 063 911 $, respectivement, en contrepartie de tous les autres services qu'ils ont fournis.

3. Tableau récapitulatif de la rémunération

Le tableau suivant présente la rémunération que la Société a versée aux hauts dirigeants désignés au cours des trois derniers exercices.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire (en dollars)	Attributions à base d'actions[1] (en dollars)	Attributions à base d'options[2] (en dollars)	Rémunération aux termes d'un régime incitatif annuel autre qu'à base d'actions[3] (en dollars)	Valeur des régimes de retraite[5][6] (en dollars)	Toute autre rémunération[7] (en dollars)	Total de la rémunération (en dollars)
JR SHAW	2014	1 500 000	–	–	11 154 770[4]	5 076 000	211 890	17 942 660
Président du	2013	1 500 000	–	–	10 140 700[4]	5 603 000	136 832	17 380 532
conseil dirigeant	2012	1 500 000	–	–	7 054 400[4]	(1 270 000)	302 092	7 586 492
BRADLEY S. SHAW	2014	2 500 000	–	–	6 957 500	3 450 930	435 675	13 344 105
Chef de la	2013	2 500 000	–	–	6 325 000	3 201 270	400 584	12 426 854
direction	2012	2 500 000	–	–	4 400 000	(13 796 180)	282 427	(6 613 753)
PETER J.	2014	1 750 000	–	–	6 008 750	3 724 930	142 515	11 626 195
BISSONNETTE	2013	1 750 000	–	–	5 462 500	3 709 270	121 675	11 043 445
Président	2012	1 750 000	–	–	4 750 000	(1 921 180)	57 208	4 636 028
STEVE WILSON	2014	1 500 000	–	–	4 111 250	1 912 930	–	7 524 180
Vice-président	2013	1 500 000	–	–	3 737 500	940 270	128 969	6 306 739
directeur, Expansion des affaires et chef des finances	2012	1 500 000	–	–	2 600 000	(7 248 180)	74 041	(3 074 139)
JAY MEHR	2014	1 587 500	–	–	4 111 250	3 027 930	–	8 726 680
Vice-président	2013	1 395 833	–	–	3 737 500	3 747 270	121 673	9 002 276
directeur et chef de l'exploitation	2012	1 250 000	–	–	2 600 000	874 820	–	4 724 820

Notes

(1) Les hauts dirigeants désignés n'ont bénéficié d'aucune attribution à base d'actions au cours de l'exercice 2014, de l'exercice 2013 ou de l'exercice 2012.

(2) Aucune option d'achat d'actions n'a été octroyée aux hauts dirigeants désignés au cours de l'exercice 2014, de l'exercice 2013 ou de l'exercice 2012.

(3) Les sommes indiquées correspondent aux primes en espèces annuelles.

(4) Rémunération calculée et versée conformément à la convention que la Société a conclue avec JR Shaw, qui est décrite à la rubrique intitulée « Rémunération des hauts dirigeants – Contrats d'emploi ». Selon les modalités de la convention, à la condition que la Société réalise ses objectifs financiers annuels, JR Shaw touche une prime pouvant aller de 0,5 % à 1,0 % du résultat d'exploitation avant charges de restructuration et amortissement de la Société (indiqué dans les états financiers consolidés annuels de celle-ci), calculé sans tenir compte des résultats de Shaw Direct (le « **bénéfice de base** »), pour l'exercice au cours duquel la prime doit lui être versée. Pour les exercices 2014 et 2013, JR Shaw a touché une prime correspondant à environ 0,5 % du bénéfice de base. Pour l'exercice 2012, JR Shaw a touché une prime réduite correspondant à environ 0,4 % du bénéfice de base (voir « Mesures incitatives à court et à moyen terme »).

(5) Les sommes indiquées comprennent tous les montants rémunératoires liés au régime de retraite à cotisations déterminées et au régime de retraite à prestations déterminées de la Société. Les montants rémunératoires liés au régime de retraite des dirigeants sont établis par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations et la meilleure estimation de la direction quant à l'indexation des salaires et à l'âge auquel les dirigeants prendront leur retraite. Ces montants liés au régime de retraite des dirigeants ne tiennent pas compte des sommes en espèces de la période en cours.

(6) La valeur des régimes de retraite indiquée pour 2012 tient compte de l'incidence de la modification du régime de retraite des dirigeants, qui a fixé la composante salaire de base des gains ouvrant droit à pension au montant des salaires de 2012, ce qui, de manière générale, a donné lieu à la présentation d'un nombre global négatif. Voir « Analyse de la rémunération – Régimes de retraite et avantages sociaux ».

(7) Les valeurs indiquées comprennent les cotisations au régime d'achat d'actions des employés, les indemnités de déplacement et d'autres avantages. Si la valeur des avantages indirects et des autres avantages n'excède pas 50 000 $ ou 10 % du salaire total du haut dirigeant désigné, aucune somme n'est présentée.

4. Attributions aux termes d'un régime incitatif – Unités d'actions faisant l'objet de restrictions

En juin 2011, la Société a adopté un régime d'octroi d'unités d'actions faisant l'objet de restrictions (le « **régime d'UAR** ») qui permet au comité des ressources humaines et de la rémunération d'octroyer des UAR, à sa discrétion, d'une valeur correspondant à la valeur au marché des actions de catégorie B sans droit de vote au moment de l'octroi. À chaque date de versement de dividendes sur les actions de catégorie B sans droit de vote, un nombre supplémentaire d'UAR est crédité au compte d'UAR du porteur d'une valeur correspondant, par UAR, au montant du dividende versé par action de catégorie B sans droit de vote, divisé par la valeur au cours du marché d'une telle action à ce moment-là. Au deuxième anniversaire de la date de l'octroi (ou à une autre date d'acquisition des droits que le comité des ressources humaines et de la rémunération pourrait fixer au moment de l'octroi), à la condition que le porteur soit toujours un employé de la Société à cette date, toutes les UAR attribuées dans le cadre de l'octroi lui deviennent acquises et une somme en espèces correspondant à la valeur au cours du marché d'une action de catégorie B sans droit de vote à ce moment-là est payable à l'égard de chacune de ces UAR.

5. Attributions aux termes d'un régime incitatif – Options d'achat d'actions

Des options permettant l'acquisition d'actions de catégorie B sans droit de vote sont octroyées aux termes du régime d'options d'achat d'actions de la Société. Ce régime prévoit que le conseil ou un de ses comités peut, à sa discrétion, octroyer des options d'achat d'actions aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux conseillers de la Société qu'il désigne et fixer le nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote visées par ces options, dont le prix de levée ne doit pas être inférieur au cours de clôture des actions de catégorie B sans droit de vote à la TSX le jour de bourse ayant précédé la date de l'octroi. Une option ne peut être levée immédiatement, mais plutôt aux dates d'acquisition des droits que le conseil établit; toutefois, le conseil ne peut octroyer des options dont les modalités d'acquisition des droits permettraient à leur titulaire de lever plus de 50 % de l'octroi initial à chacun des premier et deuxième anniversaires. À moins que le conseil ne prenne d'autres dispositions, les options expirent dix ans après la date de l'octroi et, sous réserve de certaines exceptions, doivent être levées pendant que leur titulaire est administrateur, dirigeant, employé ou conseiller de la Société. Le régime prévoit l'expiration anticipée des options en cas de décès, de cessation d'emploi ou de résiliation d'une entente de service (sauf en cas d'invalidité ou au moment du départ à la retraite), selon le cas. Les options d'achat d'actions ne peuvent être transférées ou cédées que si le transfert ou la cession est permis par les lois sur les valeurs mobilières applicables, vise des options permettant l'achat de 10 000 actions de catégorie B sans droit de vote et plus et est approuvé par deux membres de la direction principale de la Société, dont l'un doit être le chef de la direction ou le chef des finances de la Société.

Le nombre maximal d'actions de catégorie B sans droit de vote qui peuvent être émises dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions de la Société ne peut dépasser 52 000 000. Au 31 août 2014, 16 477 563 actions de catégorie B sans droit de vote pouvaient être émises au moment de la levée d'options en circulation (soit 3,6 % du nombre global d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B sans droit de vote alors en circulation) et 10 761 527 actions de catégorie B sans droit de vote pouvaient servir à des octrois futurs dans le cadre du régime d'options d'achat d'actions. Au cours de l'exercice 2014, la Société a octroyé des options permettant d'acheter 1 633 000 actions de catégorie B sans droit de vote (soit 0,4 % du nombre global d'actions de catégorie A et d'actions de catégorie B sans droit de vote en circulation au 31 août 2014).

Le régime prévoit que (i) le nombre maximal d'actions de catégorie B sans droit de vote qui peuvent être réservées à des fins d'émission aux initiés de la Société aux termes du régime et de tous les autres mécanismes de rémunération en titres de la Société est limité à 10 % du nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote en circulation à la date de l'octroi (sans tenir compte de la dilution) et (ii) le nombre maximal d'actions de catégorie B sans droit de vote qui peuvent être émises aux initiés de la Société aux termes du régime et de tous les autres mécanismes de rémunération en titres de la Société sur une période de un an est limité à 10 % du nombre d'actions de catégorie B sans droit de vote en circulation à la date de l'émission (sans tenir compte de la dilution). Sous réserve des lois applicables et de l'approbation du conseil, la Société peut fournir de l'aide financière en vue de la levée

d'une option en prenant en garantie les actions de catégorie B sans droit de vote ainsi achetées. Le régime comporte des dispositions antidilution et en matière de « changement de contrôle » et prévoit d'autres rajustements.

Attributions à base d'options et à base d'actions en cours

Le tableau suivant donne des renseignements sur les options d'achat d'actions détenues par les hauts dirigeants désignés en date du 31 août 2014.

	Attributions à base d'options				Attributions à base d'actions		
	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées	**Prix de levée de l'option (en dollars)**	**Date d'expiration de l'option**	**Valeur globale des options en jeu non levées[1] (en dollars)**	**Nombre d'UAR non acquises**	**Valeur au marché ou de règlement des attributions à base d'actions non acquises (en dollars)**	**Valeur au marché ou de règlement des attributions à base d'actions acquises (non réglées ou distribuées) (en dollars)**
BRADLEY S. SHAW	400 000	24,52	1er sept. 2017	3 831 500	–	–	–
	50 000	20,82	1er juillet 2018				
	300 000	19,54	30 juin 2019				
PETER J. BISSONNETTE	600 000	24,52	1er sept. 2017	5 126 500	–	–	–
	100 000	20,82	1er juillet 2018				
	350 000	19,54	30 juin 2019				
STEVE WILSON	100 000	16,31	1er sept. 2015	4 939 500	–	–	–
	400 000	24,52	1er sept. 2017				
	50 000	20,82	1er juillet 2018				
	300 000	19,54	30 juin 2019				
JAY MEHR	20 000	16,31	1er sept. 2015	2 131 160	–	–	–
	100 000	24,52	1er sept. 2017				
	8 000	20,82	1er juillet 2018				
	200 000	19,54	30 juin 2019				

Note

(1) Selon la différence entre la valeur au marché des actions de catégorie B sans droit de vote au 29 août 2014, soit 27,39 $, et le prix de levée des options.

Au cours de l'exercice 2014, Steve Wilson a levé des options qui lui ont permis de réaliser un profit de 1 052 927 $. Aucun autre haut dirigeant désigné n'a levé d'options au cours de l'exercice 2014.

Attributions aux termes d'un régime incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Le tableau suivant donne des renseignements sur l'acquisition et le règlement des attributions aux termes des régimes incitatifs des hauts dirigeants désignés de la Société au cours de l'exercice terminé le 31 août 2014.

Nom	Attributions à base d'options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice[1] (en dollars)	Attributions à base d'actions – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice (en dollars)	Rémunération aux termes d'un régime incitatif autre qu'à base d'actions – Valeur gagnée au cours de l'exercice[2] (en dollars)
JR SHAW	–	–	11 154 770
BRADLEY S. SHAW	469 200	–	6 957 500
PETER J. BISSONNETTE	547 400	–	6 008 750
STEVE WILSON	469 200	–	4 111 250
JAY MEHR	312 800	–	4 111 250

Notes

(1) Les sommes indiquées correspondent à la valeur monétaire globale qui aurait été réalisée si toutes les options acquises à leur titulaire en 2014 avaient été levées à leur date d'acquisition. Cette valeur est calculée selon la différence entre la valeur au marché à la date d'acquisition et le prix de levée des options.

(2) Les sommes indiquées correspondent aux primes en espèces annuelles effectivement versées.

6. Régimes de retraite

Au cours de l'exercice 2014, la Société avait un régime de retraite à cotisations déterminées et un régime de retraite à prestations déterminées, qui sont décrits ci-après. Les hauts dirigeants désignés participent à ces régimes.

Régime de retraite à cotisations déterminées

Aux termes de ce régime, qui est offert à tous les employés admissibles, la Société verse des cotisations annuelles pouvant aller jusqu'à 5 % du salaire annuel de chaque employé, jusqu'à concurrence de la cotisation maximale permise par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les fonds sont cumulés au nom de l'employé et servent à acheter, au moment de la retraite, l'un de plusieurs types de rentes, au choix de l'employé. La somme indiquée dans la colonne « Valeur des régimes de retraite » du tableau récapitulatif de la rémunération, à la rubrique intitulée « Rémunération des hauts dirigeants », tient compte des cotisations versées pour le compte des hauts dirigeants désignés. À titre de régime de retraite à cotisations déterminées, ce régime de retraite est entièrement capitalisé et ne donne lieu à aucun surplus ni à aucune insuffisance.

Le tableau suivant présente les prestations cumulées aux termes du régime de retraite à cotisations déterminées de la Société à l'égard des hauts dirigeants désignés. Les prestations effectivement payables au moment du départ à la retraite seront calculées selon la valeur du compte de chaque participant (selon le montant de la cotisation effectivement versée et le rendement réalisé sur les placements), les taux d'intérêt en vigueur au moment où les prestations commencent à être versées et le type d'instrument de retraite choisi (fonds de revenu viager, rente viagère, rente réversible, etc.).

Nom[1]	Valeur cumulée au 1er septembre 2013 (en dollars)	Éléments rémunératoires[2] (en dollars)	Éléments non rémunératoires[3] (en dollars)	Valeur cumulée au 31 août 2014 (en dollars)
BRADLEY S. SHAW	492 483	24 930	91 480	608 893
PETER J. BISSONNETTE	421 715	24 930	78 450	525 095
STEVE WILSON	235 718	24 930	44 418	305 066
JAY MEHR	295 979	24 930	55 437	376 346

Notes

(1) Il n'y a plus de fonds dans le régime à l'égard de M. JR Shaw, étant donné que celui-ci a dû transférer ses fonds du régime lorsqu'il a atteint l'âge de 71 ans.

(2) Y compris les cotisations versées par la Société.

(3) Y compris le revenu de placement régulier porté au crédit des comptes au cours de l'exercice.

Régime de retraite à prestations déterminées (régime de retraite des dirigeants)

En date du 1er septembre 2002, la Société a mis sur pied un régime de retraite des dirigeants à l'intention des personnes occupant les échelons les plus élevés de sa hiérarchie. Le régime de retraite des dirigeants est un régime de retraite à prestations déterminées non contributif.

Les prestations versées aux termes du régime de retraite des dirigeants sont établies selon l'ancienneté et la moyenne des revenus des trois années de service les mieux rémunérées admissibles aux fins de ce régime (salaire de base majoré de la prime annuelle en espèces ou de la valeur d'UAR octroyées). Le régime de retraite des dirigeants prévoit des versements correspondant à 5 % des revenus admissibles pour chacune des dix premières années d'admissibilité du haut dirigeant et à 1,5 % pour chaque année d'admissibilité suivante. La prestation annuelle maximale qu'un haut dirigeant peut recevoir aux termes du régime de retraite des dirigeants correspond à 70 % des revenus ouvrant droit à pension moyens aux fins de ce régime.

Les hauts dirigeants de la Société doivent être admissibles au régime de retraite des dirigeants pendant cinq ans avant d'avoir droit aux prestations de retraite. Ceux qui prennent leur retraite à l'âge de 60 ans ou après reçoivent le plein montant de la prestation, tout comme ceux qui prennent leur retraite après l'âge de 55 ans et qui comptent dix années de service admissibles. Quant aux hauts dirigeants qui ont entre 55 et 60 ans et comptent moins de dix années de service admissibles ou qui ont entre 50 et 55 ans et comptent 15 années de service admissibles, ils ont droit à une prestation de retraite actualisée.

En juin 2012, le comité des ressources humaines et de la rémunération a approuvé plusieurs modifications du régime de retraite des dirigeants, notamment les suivants : (i) la fermeture de celui-ci aux nouveaux participants (la participation est limitée au total actuel de 15 participants actifs ou à la retraite), (ii) la modification des modalités de calcul des prestations de retraite, qui se fera désormais selon le salaire de base de l'exercice 2012 et (iii) la capitalisation du régime sur une période de six ans jusqu'à concurrence de 90 % de l'obligation.

Le tableau suivant présente le nombre d'années de service décomptées au 31 août 2014 et les prestations de retraite annuelles estimatives payables aux hauts dirigeants désignés à l'égard des services fournis jusqu'au 31 août 2014 et à l'âge de 65 ans. En outre, l'obligation au titre des prestations constituées à l'égard de chaque haut dirigeant désigné est indiquée, ainsi que les variations de celle-ci survenues au cours de l'exercice terminé le 31 août 2014.

Nom	Nombre d'années de services décomptées[1]	Prestations annuelles payables[2]		Obligation au titre des prestations constituées au 1er sept. 2013[3] (en dollars)	Variation attribuable à des éléments rémunératoires[4] (en dollars)	Variation attribuable à des éléments non rémunératoires[5] (en dollars)	Obligation au titre des prestations constituées au 31 août 2014[3] (en dollars)
		À la fin de l'exercice (en dollars)	À 65 ans (en dollars)				
JR SHAW	48	7 665 000	7 665 000	63 280 000	5 076 000	6 782 000	75 138 000
BRADLEY S. SHAW	19	3 981 000	6 620 000	59 637 000	3 426 000	16 572 000	79 635 000
PETER J. BISSONNETTE	25	5 010 000	5 010 000	70 727 000	3 700 000	11 679 000	86 106 000
STEVE WILSON	15	2 016 000	3 928 000	31 575 000	1 888 000	8 392 000	41 855 000
JAY MEHR	4	650 000	3 595 000	8 832 000	3 003 000	3 238 000	15 073 000

Notes

(1) Arrondi au nombre entier le plus près en date du 31 août 2014.

(2) À la fin de l'exercice, Jay Mehr n'avait pas encore droit à des prestations de retraite. Le chiffre indiqué dans la colonne « Prestations annuelles payables à la fin de l'exercice » au 31 août 2014 correspond à la valeur théorique établie selon l'hypothèse que le haut dirigeant désigné a droit à des prestations. Si le haut dirigeant désigné a plus de 65 ans, son âge actuel est utilisé.

(3) Ces sommes correspondent à la valeur actuarielle des prestations projetées à l'égard des services fournis jusqu'à la date indiquée. Le calcul repose sur des hypothèses et des méthodes actuarielles qui correspondent à celles qui sont utilisées dans le cadre du calcul des obligations au titre des prestations de retraite présentées dans les états financiers consolidés de la Société.

(4) Ces sommes correspondent aux prestations de retraite projetées à l'égard des services fournis au cours de l'exercice et à la variation de l'obligation au titre des prestations constituées attribuable aux différences entre la rémunération effectivement versée et la rémunération présumée de l'exercice.

(5) Ces sommes tiennent compte de l'effet de l'intérêt couru sur l'obligation nette, de la modification des hypothèses posées à l'égard de l'intérêt et des autres gains et pertes actuariels.

Les obligations de la Société ayant trait aux prestations acquises par les hauts dirigeants aux termes du régime de retraite des dirigeants et les frais connexes sont établis par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et la meilleure estimation de la direction quant à l'indexation des salaires et à l'âge auquel les dirigeants prendront leur retraite. Les charges de retraite relatives au régime de retraite des dirigeants pour l'exercice terminé le 31 août 2014 ont atteint 13 M$. Au 31 août 2014, les prestations totales prévues pour l'exercice se terminant le 31 août 2015, établies par calcul actuariel, s'élevaient à environ 11 M$. L'obligation au titre des prestations constituée aux termes du régime de retraite des dirigeants s'établissait à 487 M$ et la juste valeur de l'actif du régime s'établissait à 328 M$ au 31 août 2014. La Société a constaté le passif net de 159 M$ du régime de retraite des dirigeants dans ses comptes à titre de passif conformément aux IFRS. En cas de fusion ou de changement de contrôle de la Société, le régime de retraite des dirigeants deviendra aussitôt entièrement acquis aux participants et capitalisé.

De plus amples renseignements sur le régime de retraite des dirigeants de la Société et les conventions comptables s'y rapportant sont présentés aux notes 2 et 26 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 août 2014. Se reporter à la rubrique intitulée « Autres renseignements – Renseignements supplémentaires ».

7. Régime d'achat d'actions des employés

La Société a mis sur pied un régime d'achat d'actions des employés (le « **RAAE** ») en 1998 afin d'inciter ses employés à accroître la rentabilité de l'entreprise et de leur permettre de participer à la rentabilité ainsi accrue.

De façon générale, tous les employés à temps plein et à temps partiel non syndiqués de la Société et de certaines de ses filiales peuvent adhérer au RAAE. Les hauts dirigeants de la Société, y compris les hauts dirigeants désignés, peuvent adhérer au RAAE selon les mêmes modalités que les autres employés de la Société.

Aux termes du RAAE, chaque employé verse, au moyen de retenues salariales, une cotisation d'au moins 25,00 $ par période de paie bimensuelle ou d'au moins 50,00 $ par période de paie mensuelle, jusqu'à concurrence de 5 % de sa rémunération de base mensuelle. La Société verse une cotisation correspondant à 25 % de la cotisation du participant pour ce mois. Canadian Western Trust Company, en qualité de fiduciaire du RAAE, ou son prête-nom acquiert des actions de catégorie B sans droit de vote pour le compte des participants à la TSX au moyen des sommes versées au RAAE. Le participant peut retirer jusqu'à concurrence de la totalité des actions qui lui sont acquises jusqu'à deux fois au cours d'une période de 12 mois.

En date du 31 août 2014, environ 67 % des employées admissibles de la Société avaient acheté des actions de catégorie B sans droit de vote aux termes du RAAE. Au 31 août 2014, un nombre total de 2 853 457 actions de catégorie B sans droit de vote étaient détenues aux termes du RAAE.

8. Contrats d'emploi

En 1997, la Société a conclu une convention avec son président du conseil dirigeant, JR Shaw, prévoyant notamment le versement d'une prime incitative annuelle. La convention reconnaît le rôle central que JR Shaw a joué dans la fondation et l'établissement de la Société et a pour but de faire en sorte que la Société bénéficie, et continue de bénéficier, pleinement de son expérience de 48 ans dans le secteur. À titre de président du conseil dirigeant, JR Shaw joue toujours un rôle important dans la gérance globale et la vision stratégique de la Société. En outre, sa prestance en tant que chef d'entreprise à l'échelle nationale et l'excellente réputation dont il jouit depuis longtemps auprès des gouvernements, des organismes de réglementation et des milieux financiers et bancaires sont autant d'atouts qui aident la Société à atteindre ses objectifs stratégiques et financiers.

La convention conclue avec JR Shaw prévoit le versement d'une prime incitative annuelle dans la mesure où la Société atteint ses objectifs financiers. La convention stipule que le montant de la prime se situe entre 0,5 % et 1,0 % du résultat d'exploitation avant charges de restructuration et amortissement de la Société (indiqué dans les états financiers consolidés annuels de celle-ci), calculé sans tenir compte des résultats de Shaw Direct (le « **bénéfice de base** »), pour l'exercice au cours duquel la prime est versée. En 2014, JR Shaw a touché une prime qui correspondait à 0,5 % du bénéfice de base de l'exercice.

Aucun autre haut dirigeant désigné n'a conclu de contrat d'emploi avec la Société. La Société n'a conclu aucune convention de changement de contrôle avec l'un ou l'autre des hauts dirigeants désignés.

9. Représentation graphique du rendement

Le graphique suivant compare le rendement cumulatif des actions de catégorie B sans droit de vote sur cinq ans (en présumant qu'un placement de 100 $ a été effectué le 31 août 2009 et que les dividendes ont été réinvestis) à celui de l'indice composé Standard & Poor's/TSX et à celui de l'indice de la consommation discrétionnaire Standard & Poor's/TSX.

Rendement total relatif de
Shaw Communications Inc. par rapport à l'indice composé de rendement total S&P/TSX
et à l'indice composé de rendement total de la consommation discrétionnaire S&P/TSX
du 31 août 2009 au 31 août 2014

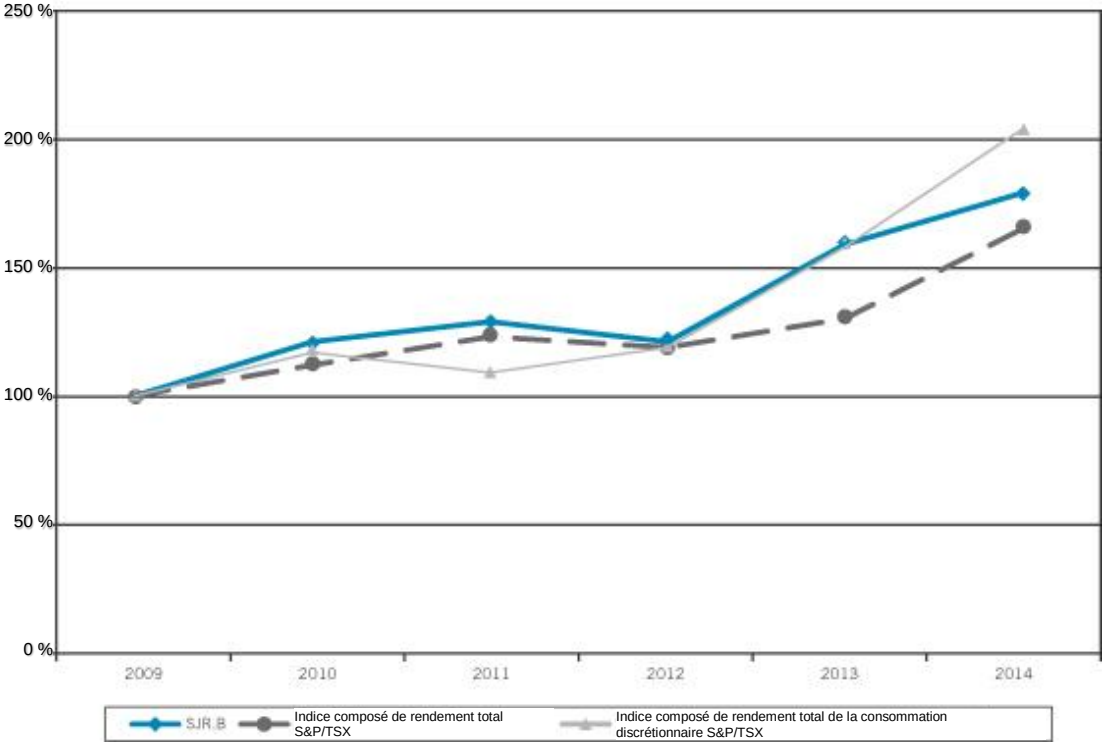

Au cours des cinq derniers exercices, les produits et le résultat d'exploitation avant charges de restructuration et amortissement ont augmenté de 1,85 G$, soit 55 %, et de 721 M$, soit 47 %, respectivement. Au cours de la même période, les flux de trésorerie disponibles ont totalisé 2,92 G$ et plus de 76 % de ce capital a été remboursé aux actionnaires par voie de dividendes et de rachats d'actions. La rémunération en espèces annuelle versée aux hauts dirigeants désignés qui ont été en poste pendant toute cette période de cinq ans (JR Shaw, Bradley S. Shaw, Peter J. Bissonnette et Steve Wilson) s'est accrue de 12 M$.

Le rendement de l'action de la Société a été supérieur à celui de l'indice composé S&P/TSX au cours des cinq exercices et à celui de l'indice de la consommation discrétionnaire S&P/TSX au cours de quatre des cinq exercices.

10. Rémunération des administrateurs

Le tableau suivant présente la rémunération qui est actuellement versée aux administrateurs de la Société en contrepartie des services qu'ils fournissent à ce titre.

Type de rémunération	Montant (en dollars)	Total de la rémunération versée aux administrateurs au cours de l'exercice 2014 (en dollars)
Provision annuelle de chaque administrateur	65 000	795 150
Provision annuelle de l'administrateur principal	75 000	75 000
Provision annuelle des membres de comités	3 000	36 932
Provision annuelle du président du comité de gouvernance et des mises en candidature[1]	10 000	10 000
Provision annuelle du président du comité des ressources humaines et de la rémunération[1][2]	15 000	13 333
Provision annuelle du président du comité d'audit[1]	40 000	40 000
Jeton de présence aux réunions du conseil et des comités (par réunion)	1 500	221 721
Total		1 192 136

Notes

(1) La provision annuelle que touche le président d'un comité comprend la provision annuelle de 3 000 $ qui lui est versée à titre de membre du comité en question.

(2) La provision annuelle du président du comité des ressources humaines et de la rémunération est passée de 10 000 $ à 15 000 $ en date du 1er janvier 2014.

La rémunération versée aux administrateurs de la Société est payable en dollars canadiens aux administrateurs qui résident au Canada et en dollars américains à tous les autres administrateurs. La Société rembourse également aux administrateurs les frais et débours raisonnables qu'ils engagent afin d'assister aux réunions du conseil et des comités.

Au cours de l'exercice 2014, Mercer a examiné la rémunération versée aux administrateurs de la Société par rapport à un groupe de comparaison. Afin de s'assurer que la rémunération des administrateurs est égale ou supérieure à la médiane de la rémunération versée sur le marché, la Société continuera de l'évaluer par rapport au groupe de comparaison et de la rajuster au moyen de sommes en espèces et d'UAD. Pendant les exercices 2014 et 2013, chacun des administrateurs a bénéficié de 3 500 UAD, en sus de la rémunération indiquée ci-dessus.

Tableau de la rémunération des administrateurs

Le tableau suivant présente la rémunération versée à chacun des administrateurs de la Société à l'égard de l'exercice terminé le 31 août 2014. Cette rémunération est versée en espèces ou sous forme d'UAD, au choix de chaque administrateur. Voir également « Rémunération des hauts dirigeants – Rémunération des administrateurs – Régime d'octroi d'unités d'actions différées ».

Nom	Rémunération versée en espèces (en dollars)	Rémunération versée sous forme d'UAD[1] (en dollars)	Attributions à base d'actions[2] (en dollars)	Toute autre rémunération[3] (en dollars)	Total (en dollars)
Adrian I. Burns	92 000	—	86 432	40 218	218 650
George F. Galbraith	86 000	—	86 432	13 239	185 671
Richard R. Green	—	92 628	86 501	29 117	208 246
Lynda Haverstock	28 667	57 333	86 432	24 757	197 189
Gregg Keating	27 167	57 333	86 432	31 418	202 350
Michael W. O'Brien	174 000	—	86 432	44 485	304 917
Paul K. Pew	—	121 500	86 432	50 652	258 584

Nom	Rémunération versée en espèces (en dollars)	Rémunération versée sous forme d'UAD[1] (en dollars)	Attributions à base d'actions[2] (en dollars)	Toute autre rémunération[3] (en dollars)	Total (en dollars)
Jeffrey C. Royer	—	84 500	86 432	56 070	227 002
JC Sparkman	99 120	—	86 501	36 553	222 174
Carl E. Vogel	91 055	—	86 501	13 222	190 778
Sheila C. Weatherill	—	86 000	86 432	24 055	196 487
Willard H. Yuill	94 833	—	86 432	17 600	198 865

Notes

(1) Pour calculer le nombre d'UAD créditées au compte d'UAD d'un administrateur, on divise la valeur en espèces de la rémunération par la moyenne des cours extrêmes des actions de catégorie B sans droit de vote aux dates de versement de la rémunération. Les sommes versées à Richard R. Green, à JC Sparkman et à Carl E. Vogel, résidents des États-Unis, sont payables en dollars américains et ont été converties en dollars canadiens selon le cours du change mensuel moyen applicable.

(2) Les sommes correspondent à la juste valeur des 3 500 UAD octroyées à chacun des administrateurs à la date de l'octroi. La juste valeur est calculée selon la moyenne des cours extrêmes auxquels les actions de catégorie B sans droit de vote ont été négociées à la TSX ou à la Bourse de New York (la « **NYSE** »), selon le cas, à la date de l'octroi.

(3) Y compris la valeur monétaire des dividendes théoriques versés ou payables sous forme d'UAD.

Attributions à base d'options en cours

Le tableau suivant donne des renseignements sur les options d'achat d'actions détenues en date du 31 août 2014 par les administrateurs de la Société qui ne sont pas des hauts dirigeants désignés.

Nom	Nombre de titres sous-jacents aux options non levées	Prix de levée de l'option (en dollars)	Date d'expiration de l'option	Valeur globale des options en jeu non levées[1] (en dollars)
Adrian I. Burns	50 000	26,20	30 oct. 2017	59 500
George F. Galbraith	50 000	26,20	30 oct. 2017	59 500
Richard R. Green	70 000	19,17	2 juill. 2020	575 400
Lynda Haverstock	70 000	26,20	30 oct. 2017	83 300
Gregg Keating	20 000 50 000	22,27 26,20	24 mai 2017 30 oct. 2017	161 900
Michael W. O'Brien	50 000	26,20	30 oct. 2017	59 500
Paul K. Pew	70 000	21,31	15 janv. 2018	425 600
Jeffrey C. Royer	50 000	26,20	30 oct. 2017	59 500
Jim Shaw[2]	600 000 100 000 350 000	24,52 20,82 19,54	1er sept. 2017 1er juillet 2018 30 juin 2019	5 126 500
JC Sparkman	50 000	26,20	30 oct. 2017	59 500
Carl E. Vogel	20 000 50 000	16,31 26,20	30 juin 2016 30 oct. 2017	281 100
Sheila C. Weatherill	70 000	21,31	20 janv. 2019	425 600
Willard H. Yuill	50 000	26,20	30 oct. 2017	59 500

Notes

(1) Selon la différence entre la valeur au marché des actions de catégorie B sans droit de vote au 29 août 2014, soit 27,39 $, et le prix de levée des options.

(2) Les options de Jim Shaw lui ont été octroyées avant 2010 pendant qu'il occupait le poste de chef de la direction de la Société.

Attributions aux termes d'un régime incitatif – Valeur à l'acquisition des droits ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Le tableau suivant donne des renseignements sur l'acquisition des attributions faites aux termes des régimes incitatifs de la Société au cours de l'exercice terminé le 31 août 2014.

Nom	Attributions à base d'options – Valeur à l'acquisition des droits au cours de l'exercice[1] (en dollars)
Richard R. Green	148 925

Note

(1) Les sommes indiquées correspondent à la valeur monétaire globale qui aurait été réalisée si toutes les options acquises à leurs titulaires en 2014 avaient été levées à leur date d'acquisition. Cette valeur est calculée selon la différence entre la valeur au marché à la date d'acquisition et le prix de levée des options.

Régime d'octroi d'unités d'actions différées

La Société a un régime d'octroi d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (le « **régime d'UAD** »), qui permet à ceux-ci de choisir de recevoir 25 %, 50 %, 75 % ou 100 % de leur rémunération en espèces annuelle sous forme d'unités d'actions différées (les « **UAD** »); toutefois, les administrateurs qui ne se sont pas conformés aux lignes directrices en matière d'actionnariat applicables sont habituellement tenus de choisir de recevoir au moins 25 % de leur rémunération annuelle sous forme d'UAD. Le nombre d'UAD devant être créditées au compte de l'administrateur correspond à la tranche de la rémunération affectée au régime d'UAD divisée par la valeur au cours du marché d'une action de catégorie B sans droit de vote à ce moment-là. À chaque date de versement de dividendes sur les actions de catégorie B sans droit de vote, un nombre supplémentaire d'UAD est crédité au compte d'UAD de l'administrateur d'une valeur correspondant, par UAD, au montant du dividende versé par action de catégorie B sans droit de vote divisé par la valeur au cours du marché d'une telle action à ce moment-là. Si l'administrateur cesse de siéger au conseil, une somme en espèces correspondant à la valeur au cours du marché d'une action de catégorie B sans droit de vote lui sera payable à l'égard de chaque UAD au moment du règlement.

Lignes directrices en matière d'actionnariat

Le conseil encourage ses membres à devenir propriétaires d'actions de la Société et a établi des lignes directrices en matière d'actionnariat qui prévoient que chaque administrateur doit être propriétaire d'un nombre d'actions de catégorie A, d'actions de catégorie B sans droit de vote et d'UAD dont la valeur au marché totalise au moins 250 000 $. Comme il a déjà été indiqué, l'administrateur qui ne s'est pas conformé aux lignes directrices est habituellement tenu de choisir de recevoir au moins 25 % de sa rémunération annuelle sous forme d'UAD. À l'heure actuelle, tous les administrateurs respectent les lignes directrices en matière d'actionnariat (voir le tableau à la rubrique « Ordre du jour de l'assemblée – Élection des administrateurs »).

À l'heure actuelle, les candidats à l'élection indiqués dans les présentes, collectivement, sont propriétaires d'une participation économique de 13,4 % dans le capital-actions en circulation de la Société, ou exercent une emprise sur une telle proportion de ce capital, comme suit : le groupe de la famille Shaw, à titre d'actionnaires majoritaires – 11,9 %, et les autres administrateurs – 1,5 %. Pour ces derniers, cela constitue une participation moyenne excédant 16 M$. La valeur médiane des titres de participation (les actions ordinaires et les UAD) détenus par les administrateurs qui ne font pas partie de la famille Shaw s'établit à environ 2,7 M$.

Pour obtenir des renseignements sur les actions, les UAD et les options d'achat d'actions détenues par les candidats à l'élection à l'assemblée, se reporter au tableau de la rubrique intitulée « Ordre du jour de l'assemblée – Élection des administrateurs ».

AUTRES RENSEIGNEMENTS

1. Titres dont l'émission a été autorisée aux termes des régimes de rémunération à base d'actions

En date du 31 août 2014, la Société avait un régime de rémunération aux termes duquel elle pouvait émettre des titres de participation, comme il est indiqué dans le tableau suivant. Dans le cadre de ce régime, en date du 31 août 2014, des options permettant l'acquisition d'un nombre global de 16 477 563 actions de catégorie B sans droit de vote étaient en circulation, soit environ 3,7 % des actions de catégorie B sans droit de vote émises et en circulation à cette date.

Renseignements sur les régimes de rémunération à base d'actions

Catégorie de régime	Nombre de titres pouvant être émis au moment de la levée d'options en circulation	Prix de levée moyen pondéré des options en circulation	Nombre de titres pouvant servir aux émissions futures aux termes du régime de rémunération à base d'actions
Régimes de rémunération à base d'actions approuvés par les porteurs de titres[1]	16 477 563	22,34 $	10 761 527

Note

(1) Régime d'options d'achat d'actions de la Société prévoyant l'émission d'options aux administrateurs, aux dirigeants, aux employés et aux conseillers de la Société. Se reporter à la rubrique intitulée « Rémunération des hauts dirigeants – Attributions aux termes d'un régime incitatif – Options d'achat d'actions ».

2. Prêts octroyés aux administrateurs et aux hauts dirigeants

Le tableau suivant présente, au 13 novembre 2014, l'encours de la dette totale de tous les administrateurs, hauts dirigeants et employés, actuels ou anciens, de la Société ou de l'une ou l'autre de ses filiales.

Objet	Envers la Société ou ses filiales (en dollars)	Envers une autre personne (en dollars)
Achat d'actions	Néant	Néant
Autres	196 914	Néant

3. Personnes informées intéressées dans des opérations importantes

Sauf pour ce qui est indiqué dans les présentes, à la connaissance de la direction de la Société, aucun administrateur ou haut dirigeant de la Société, aucun candidat de la direction à l'élection au conseil de la Société, aucune personne qui est propriétaire véritable (directement ou indirectement) d'actions comportant plus de 10 % des droits de vote rattachés à toutes les actions comportant droit de vote de la Société ou qui exerce une emprise sur une telle proportion de ces actions, ni aucune personne ayant des liens avec de telles personnes ou faisant partie de leur groupe, n'a d'intérêt important dans une opération conclue au cours du dernier exercice terminé de la Société qui a eu, ou dans une opération projetée qui aurait, une incidence importante sur la Société ou l'une ou l'autre de ses filiales.

4. Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 5 décembre 2013, la Société a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, qui lui permet d'acquérir jusqu'à concurrence de 20 000 000 d'actions de catégorie B sans droit de vote supplémentaires, soit environ 5 % du flottant d'actions de catégorie B sans droit de vote, jusqu'à son expiration, le 8 décembre 2014. À ce jour, elle n'a racheté aucune action de catégorie B sans droit de vote dans le cadre de cette offre. La Société estime que, lorsque les circonstances sont propices, le fait d'acheter des actions de catégorie B sans droit de vote en

circulation constitue une utilisation souhaitable de ses flux de trésorerie disponibles, dans son intérêt et dans celui de ses actionnaires, qui pourrait aussi augmenter la valeur des actions de catégorie B sans droit de vote. On peut obtenir l'avis d'intention de procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités en communiquant avec le secrétaire général, comme il est indiqué ci-dessous.

5. Renseignements supplémentaires

On peut obtenir des renseignements d'ordre financier sur la Société dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion correspondant pour l'exercice terminé le 31 août 2014. On peut obtenir ces documents et d'autres renseignements sur la Société, y compris son code d'éthique commerciale et sa notice annuelle qui doit être datée du 28 novembre 2014, et les télécharger sous le profil Sedar de la Société, au www.sedar.com, en visitant le site Web de la Société, au www.shaw.ca, ou sans frais en communiquant avec le secrétaire général de la Société, par écrit au 630, 3rd Avenue S.W., bureau 900, Calgary (Alberta) Canada T2P 4L4 ou par téléphone au (403) 750-4500. On peut obtenir un exemplaire des documents dont la présente circulaire indique qu'ils figurent sur le site Web de la Société en communiquant avec le secrétaire général.

ÉNONCÉ DES PRATIQUES EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Le conseil et la direction de la Société reconnaissent qu'une gouvernance efficace est essentielle afin que la Société soit dirigée et exploitée avec prudence, d'une manière qui, en fin de compte, augmente la valeur de la participation des actionnaires. Le texte suivant décrit la démarche à l'appui de la politique et des pratiques de la Société en matière de gouvernance.

Le comité de gouvernance et des mises en candidature du conseil a supervisé l'élaboration de la politique et des pratiques en matière de gouvernance de la Société en tenant compte de l'évolution des lois et des pratiques exemplaires, y compris les règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, les politiques de la TSX et de la NYSE et les dispositions de la loi Sarbanes-Oxley.

1. Composition du conseil et des comités et indépendance de leurs membres

Le conseil se compose actuellement de 16 membres. Les membres du conseil et de ses comités sont présentés dans le tableau qui suit.

Le conseil juge qu'un administrateur est « indépendant » s'il n'a aucune relation importante, directement ou indirectement, avec la Société, selon ce qu'il établit en consultation avec le comité de gouvernance et des mises en candidature. Une « relation importante » est une relation dont le conseil estime qu'on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il nuise à l'indépendance du jugement de l'administrateur. Selon son examen des faits applicables, y compris des liens de nature financière, contractuelle et autre, le conseil, en consultation avec le comité de gouvernance et des mises en candidature, a établi que 12 administrateurs, soit 75 % des membres du conseil, étaient indépendants, comme il est indiqué dans le tableau qui suit.

	Comité d'audit	Comité de gouvernance et des mises en candidature	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Comité de direction	Indépendance
Peter J. Bissonnette					Non indépendant(1)
Adrian I. Burns		X		X	Indépendante
George F. Galbraith		X			Indépendant
Richard R. Green			X		Indépendant
Lynda Haverstock		X			Indépendante
Gregg Keating	X				Indépendant
Michael W. O'Brien		Président		X	Indépendant
Paul K. Pew	Président				Indépendant
Jeffrey C. Royer	X				Indépendant
Bradley S. Shaw				X	Non indépendant(2)(5)
Jim Shaw					Non indépendant(4)(5)
JR Shaw				Président	Non indépendant(3)(5)
JC Sparkman			X	X	Indépendant
Carl E. Vogel	X				Indépendant
Sheila C. Weatherill			X		Indépendante
Willard H. Yuill			Président		Indépendant

Notes
(1) Peter J. Bissonnette est le président de la Société.
(2) Bradley S. Shaw est le chef de la direction de la Société.
(3) JR Shaw est le fondateur de la Société et le président du conseil dirigeant de la Société.
(4) Jim Shaw est le vice-président du conseil et l'ancien chef de la direction de la Société.

(5) JR Shaw est le père de Jim Shaw et de Bradley S. Shaw. JR Shaw, Jim Shaw et Bradley S. Shaw sont réputés être l'actionnaire majoritaire de la Société, ou sont reliés à celui-ci, conformément à la convention de vote fiduciaire décrite à la rubrique intitulée « Formalités relatives à l'exercice des droits de vote – Actions comportant droit de vote et porteurs principaux de celles-ci ».
(6) Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Ordre du jour de l'assemblée – Élection des administrateurs » pour obtenir de plus amples renseignements sur les candidats à l'élection au conseil à l'assemblée.

La Société n'a pas de politique de départ à la retraite obligatoire ni de politique de limitation de la durée du mandat des administrateurs. Elle juge qu'il est important de maintenir en poste les administrateurs qui détiennent une participation notable dans son capital, surtout ceux qui ont une expérience considérable et unique dans l'exploitation d'une entreprise dans le secteur. Le fait de détenir une participation financière notable dans la Société incite fortement ces administrateurs à faire preuve d'indépendance dans l'exercice de leur jugement et leurs analyses et à avoir une vision à long terme, ce qui est bénéfique pour la Société et tous ses actionnaires. La Société est d'avis qu'il est préférable de continuer à profiter de l'apport d'administrateurs qui ont une connaissance approfondie du secteur, des affaires réglementaires ou de la technologie. Cela est particulièrement vrai dans le cas de la Société, vu le nombre restreint de candidats qui possèdent de l'expérience dans ce secteur réglementé unique au Canada. La Société considère qu'il est particulièrement inapproprié de limiter la durée du mandat des administrateurs dans le contexte d'une société contrôlée par un actionnaire majoritaire qui, après avoir siégé au conseil pendant un certain temps, devrait cesser d'exercer ses fonctions à ce titre. La relation entre la Société et son actionnaire majoritaire est unique et constitue un élément précieux de la culture et du système de gouvernance de la Société.

2. Conseil d'administration

Le conseil a élaboré son propre mandat écrit, que lui-même et le comité de gouvernance et des mises en candidature revoient régulièrement et mettent à jour lorsqu'ils le jugent opportun. Le mandat du conseil est présenté à l'annexe A de la présente circulaire d'information.

Fonctions

Le conseil est responsable de la supervision et de l'encadrement de la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société. Ses fonctions comprennent les suivantes :

- nommer les membres de la direction principale;
- évaluer le rendement et approuver la rémunération des membres de la direction principale;
- surveiller les programmes de planification de la relève, de formation et de perfectionnement;
- s'assurer de l'intégrité des membres de la direction principale et veiller à ce que ceux-ci entretiennent une culture d'intégrité au sein de la Société;
- approuver les objectifs stratégiques, les plans d'affaires et les budgets de la Société, comme il est décrit ci-après;
- approuver les opérations stratégiques importantes, y compris les acquisitions, les aliénations et les financements importants;
- repérer et évaluer les risques principaux inhérents aux activités commerciales de la Société et s'assurer que la direction a pris des mesures raisonnables pour mettre en œuvre des systèmes de gestion appropriés de ces risques;
- s'assurer que les actionnaires, les organismes de réglementation et les parties intéressées sont informés en temps opportun et de façon régulière des résultats d'exploitation et des résultats financiers de la Société, de même que des faits nouveaux qui pourraient avoir un effet marqué sur la Société;
- élaborer et mettre en œuvre une politique permettant à la Société de bien communiquer avec ses actionnaires et ses autres parties intéressées et en surveiller l'application.

Le conseil a délégué certains de ses pouvoirs et de ses responsabilités à ses comités, comme il est décrit ci-après.

Planification stratégique

En ce qui a trait à la planification stratégique, le conseil établit les objectifs stratégiques de la Société, examine et approuve les plans stratégiques de la direction et les budgets et examine les nouvelles tendances, les occasions d'affaires, les risques et d'autres questions de concert avec la direction.

Le conseil reçoit régulièrement de la direction des comptes rendus de l'évolution des questions stratégiques (généralement huit fois par année). Il examine les rajustements qu'il pourrait être nécessaire d'apporter aux budgets, aux plans et aux objectifs de la direction au cours de l'exercice.

Président du conseil dirigeant

JR Shaw est le président du conseil dirigeant. À ce titre, il a la responsabilité globale de la gérance de la Société.

Le président du conseil dirigeant joue également le rôle de président du conseil, qui est décrit dans le mandat du conseil de la Société. Les responsabilités du président du conseil comprennent les suivantes :

- faciliter le fonctionnement et la gestion efficaces du conseil et en assurer le leadership;
- présider les réunions du conseil;
- participer à l'établissement de l'ordre du jour de chaque réunion du conseil et soumettre d'autres questions qui s'inscrivent dans le mandat du conseil;
- faciliter l'interaction entre le conseil et la direction;
- agir comme personne-ressource et mentor et exercer un leadership auprès des autres membres du conseil;
- remplir les autres fonctions et responsabilités que le conseil lui délègue.

Administrateur principal

Au cours de l'exercice 2004, la Société a créé la fonction d'administrateur principal afin que les administrateurs puissent bénéficier d'un leadership indépendant, améliorant d'autant la rigueur de ses pratiques en matière de gouvernance. Elle a confié ce rôle à Michael W. O'Brien, qui est un administrateur indépendant.

Le mandat de l'administrateur principal est décrit dans le mandat du conseil de la Société et comprend les responsabilités suivantes :

- conjointement avec le comité de gouvernance et des mises en candidature du conseil, assurer le leadership nécessaire afin de permettre au conseil de fonctionner indépendamment de la direction;
- en l'absence du président du conseil dirigeant et du vice-président du conseil, présider les réunions du conseil et toutes les réunions à huis clos des administrateurs indépendants;
- recommander la tenue de réunions extraordinaires du conseil, au besoin;
- examiner, de concert avec le président du conseil dirigeant et le chef de la direction, les questions importantes qui devraient être soumises au conseil;
- consulter et rencontrer les administrateurs indépendants et les représenter dans le cadre des discussions tenues avec la direction au sujet de la gouvernance et d'autres questions, au besoin;
- jouer le rôle d'ombudsman au sein du conseil, s'assurant que chacun des administrateurs puisse se faire entendre et qu'on donne suite à ses observations ou à ses questions;

- de concert avec le comité de gouvernance et des mises en candidature, s'assurer que le conseil, ses comités et ses membres, ainsi que les membres de la direction principale, comprennent et remplissent leurs fonctions et obligations dans le cadre du système de gouvernance de la Société;
- orienter et conseiller les nouveaux administrateurs afin de les aider à devenir des membres actifs et efficaces du conseil;
- de concert avec le comité de gouvernance et des mises en candidature, faciliter le processus d'évaluation des administrateurs;
- de concert avec le comité de gouvernance et des mises en candidature, promouvoir des pratiques exemplaires et des normes rigoureuses en matière de gouvernance;
- remplir les autres fonctions et responsabilités que le conseil lui délègue.

Relevé des présences

Le tableau qui suit présente le relevé des présences des administrateurs aux réunions tenues au cours de l'exercice 2014.

Présence aux réunions (en nombre et en pourcentage)

Administrateur	Comité d'audit	Comité de gouvernance et des mises en candidature	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Comité de direction	Comités (total)	Conseil	Total des présences	
Peter J. Bissonnette					**s.o.**	**7 sur 7**	**7 sur 7**	**(100 %)**
Adrian I. Burns		5 sur 5		2 sur 2	**7 sur 7**	**7 sur 7**	**14 sur 14**	**(100 %)**
George F. Galbraith		5 sur 5			**5 sur 5**	**7 sur 7**	**12 sur 12**	**(100 %)**
Richard R. Green			5 sur 5		**5 sur 5**	**7 sur 7**	**12 sur 12**	**(100 %)**
Lynda Haverstock		5 sur 5			**5 sur 5**	**7 sur 7**	**12 sur 12**	**(100 %)**
Gregg Keating	4 sur 4				**4 sur 4**	**7 sur 7**	**11 sur 11**	**(100 %)**
Michael W. O'Brien		5 sur 5		2 sur 2	**7 sur 7**	**7 sur 7**	**14 sur 14**	**(100 %)**
Paul K. Pew	4 sur 4				**4 sur 4**	**7 sur 7**	**11 sur 11**	**(100 %)**
Jeffrey C. Royer	4 sur 4				**4 sur 4**	**7 sur 7**	**11 sur 11**	**(100 %)**
Bradley S. Shaw				2 sur 2	**2 sur 2**	**7 sur 7**	**9 sur 9**	**(100 %)**
Jim Shaw					**s.o.**	**7 sur 7**	**7 sur 7**	**(100 %)**
JR Shaw				2 sur 2	**2 sur 2**	**7 sur 7**	**9 sur 9**	**(100 %)**
JC Sparkman			5 sur 5	2 sur 2	**7 sur 7**	**7 sur 7**	**14 sur 14**	**(100 %)**
Carl E. Vogel	4 sur 4				**4 sur 4**	**7 sur 7**	**11 sur 11**	**(100 %)**
Sheila C. Weatherill			5 sur 5		**5 sur 5**	**7 sur 7**	**12 sur 12**	**(100 %)**
Willard H. Yuill			5 sur 5		**5 sur 5**	**6 sur 7**	**11 sur 12**	**(92 %)**

Séances à huis clos

Le mandat du conseil prévoit que le conseil doit tenir, à chacune de ses réunions, une séance à huis clos à laquelle aucun administrateur non indépendant ni aucun membre de la direction n'assiste. Dans le cadre des séances à huis clos, les administrateurs indépendants se réunissent d'abord avec le président du conseil dirigeant et le chef de la direction en l'absence des autres membres de la direction, puis avec le président du conseil dirigeant, enfin en l'absence des membres de la direction et du président du conseil dirigeant. L'administrateur principal préside les séances à huis clos.

Au cours de l'exercice 2014, les comités du conseil se sont réunis à huis clos comme suit :

Comité d'audit	4 fois
Comité de gouvernance et des mises en candidature	5 fois
Comité des ressources humaines et de la rémunération	5 fois

Administrateurs siégeant ensemble à d'autres conseils

Certains administrateurs siègent ensemble au conseil des sociétés indiquées ci-dessous. Le conseil estime que cela ne nuit pas à l'indépendance de ces administrateurs.

Émetteur	Administrateur	Poste au sein de l'émetteur
Liberty Global, Inc.	Richard R. Green	Membre du conseil et du comité des mises en candidature et de gouvernance
	JC Sparkman	Membre du conseil, président du comité de rémunération et membre du comité des mises en candidature et de gouvernance et du comité de planification de la relève
Universal Electronics Inc.	JC Sparkman	Membre du conseil, président du comité de rémunération et membre du comité de gouvernance et des mises en candidature
	Carl E. Vogel	Membre du conseil et du comité d'audit

Le conseil évalue la situation chaque fois qu'il est question que des administrateurs siègent ensemble à d'autres conseils. Dans le cadre du processus de recrutement de candidats au conseil, le comité de gouvernance et des mises en candidature tient compte de l'effet que cela pourrait avoir sur leur indépendance. Les administrateurs en poste sont assujettis aux lignes directrices de la Société en matière de participation à d'autres conseils.

Comités du conseil

Sous réserve des lois applicables, le conseil délègue certains de ses pouvoirs, de ses fonctions et de ses responsabilités à ses comités. Le conseil a mis sur pied quatre comités permanents, qui sont décrits ci-après.

3. Comité d'audit

Le comité d'audit se compose de Paul K. Pew (président du comité), Jeffrey C. Royer, Carl E. Vogel et Gregg Keating. Tous les membres du comité d'audit sont des administrateurs indépendants et sont considérés comme possédant des compétences financières. Paul K. Pew, Jeffrey C. Royer et Carl E. Vogel sont également des « experts financiers », au sens donné à l'expression *financial expert* dans la loi Sarbanes-Oxley et dans d'autres règlements applicables.

La charte du comité d'audit est présentée dans la notice annuelle de la Société; on peut la consulter sur le site Web de la Société.

Fonctions

Le comité d'audit a la responsabilité de surveiller l'intégrité du processus de présentation de l'information financière de la Société. À cet égard, ses fonctions comprennent les suivantes :

- examiner les états financiers annuels et intermédiaires ainsi que les documents connexes que publie la Société;
- s'assurer de l'efficacité et de l'intégrité des systèmes de présentation de l'information financière, de contrôle interne et d'information de gestion de la Société;
- s'assurer de l'efficacité et de l'intégrité des processus et des contrôles en matière de communication de l'information de la Société;
- évaluer les titres de compétence et le rendement des auditeurs externes de la Société et mettre en œuvre des pratiques destinées à préserver l'indépendance de ces derniers, y compris dans le cadre des services autres que d'audit que ceux-ci pourraient être appelés à fournir;
- examiner le plan d'audit avec les auditeurs externes et les membres de la direction et superviser les audits effectués par les auditeurs externes de la Société;
- examiner toutes les pratiques et conventions importantes en matière d'audit et de comptabilité ainsi que les modifications qu'on propose d'apporter à celles-ci.

En ce qui a trait aux contrôles internes sur la présentation de l'information financière, la Société a évalué l'efficacité du système qu'elle utilise et a conclu que celui-ci était efficace en date du 31 août 2014 et qu'elle-même se conformait aux exigences de l'article 302 de la loi Sarbanes-Oxley.

Audit interne

Le comité d'audit est également chargé de surveiller le travail du service de la gestion des risques et de la conformité (audit interne) de la Société, dont le mandat consiste à fournir des services d'audit objectifs en vue de l'évaluation et de l'amélioration de l'efficacité des contrôles internes, des processus de communication de l'information et des mesures de gestion des risques. À cet égard, le comité d'audit supervise le travail du service de la gestion des risques et de la conformité et tous les rapports dressés par celui-ci.

Risques

En ce qui a trait aux secteurs de risque dont le conseil lui a confié la surveillance, le comité d'audit établit et évalue les risques principaux auxquels la Société est exposée et s'assure que la direction a mis en place les politiques et les systèmes nécessaires pour évaluer et gérer les risques en question. Dans le cadre de ce processus, le comité d'audit examine régulièrement les rapports des auditeurs externes et discute avec ceux-ci des secteurs où les risques sont grands. On trouvera la description des incertitudes et des risques principaux auxquels la Société et son entreprise sont exposées à la rubrique « Présentation de nos activités – Événements connus, tendances, risques et incertitudes » du rapport de gestion qui figure dans le rapport annuel 2014.

Dénonciation et prévention des fraudes

Dans le cadre de la surveillance de l'intégrité des contrôles internes de la Société, le comité d'audit se penche plus particulièrement sur les méthodes de prévention des fraudes et d'autres processus. Conformément à son code d'éthique commerciale, la Société a mis en œuvre un processus grâce auquel il est possible de faire part de ses préoccupations et de ses plaintes touchant des questions de comptabilité, d'audit, de contrôle interne et de communication de l'information, entre autres choses, au comité d'audit.

Président du comité

Les responsabilités du président du comité d'audit, qui sont énoncées dans la charte de ce comité, comprennent les suivantes : organiser les affaires du comité; présider ses réunions; guider ses membres; retenir les services de spécialistes externes au besoin; rendre compte des travaux du comité d'audit au conseil.

4. Comité de gouvernance et des mises en candidature

Le comité de gouvernance et des mises en candidature se compose de Michael W. O'Brien (président du comité), Adrian I. Burns, George F. Galbraith et Lynda Haverstock. Tous les membres du comité de gouvernance et des mises en candidature sont des administrateurs indépendants.

On peut consulter la charte du comité de gouvernance et des mises en candidature sur le site Web de la Société.

Fonctions

Le comité de gouvernance et des mises en candidature a la responsabilité d'établir et de surveiller la démarche de la Société en matière de gouvernance, conformément aux pratiques exemplaires en la matière et aux lois et politiques applicables. Plus précisément, il lui incombe de superviser le rôle, la composition, la structure et l'efficacité du conseil et des comités de celui-ci. À cet égard, ses fonctions comprennent les suivantes :

- élaborer et revoir les mandats du conseil et des comités de celui-ci;
- repérer et évaluer les candidats au conseil;
- encadrer les programmes d'orientation et de formation à l'intention des administrateurs;
- évaluer l'efficacité du conseil, de ses comités et de chacun de ses membres;
- établir et revoir les politiques et les pratiques générales de l'entreprise, comme le code d'éthique commerciale, la politique en matière d'opérations entre parties reliées et les lignes directrices relatives aux opérations sur titres, et vérifier que chacun s'y conforme;
- assurer la relève ordonnée des administrateurs de manière que le conseil dispose toujours de l'expérience et des compétences qui lui sont nécessaires.

Mises en candidature

De concert avec le président du conseil dirigeant et l'administrateur principal, le comité de gouvernance et des mises en candidature repère des candidats éventuels au conseil, examine leurs qualités et fait ses recommandations au conseil. Plus précisément, il évalue, entre autres choses, l'expérience dans le secteur, les compétences fonctionnelles, les compétences financières, l'expérience à titre de membre de conseils d'administration et les antécédents professionnels, en tenant compte de l'orientation stratégique de la Société, des occasions qui se présentent à elle et des risques auxquels elle est exposée. La Société préconise la mixité et la diversité culturelle à tous les échelons de l'entreprise, et elle prend, et continuera de prendre, des mesures en ce sens. Le comité de gouvernance et des mises en candidature reconnaît les avantages qui découlent de la diversité des antécédents professionnels. Sur le plan de la mixité, trois femmes et neuf hommes siègent actuellement au conseil en tant qu'administrateurs indépendants. Le comité de gouvernance et des mises en candidature est d'avis que les candidats à l'élection au conseil présentent une diversité appropriée, sur le plan de la mixité, de la diversité culturelle, de l'expérience et des compétences, pour servir les intérêts de la Société et de ses parties intéressées.

Orientation et formation permanente

Le comité de gouvernance et des mises en candidature est responsable de l'orientation des nouveaux administrateurs et des séances de formation permanente à l'intention de tous les membres du conseil. Il lui incombe de leur donner un aperçu de l'historique et des activités de la Société, une description du secteur dans lequel celle-ci évolue et de ses concurrents et divers renseignements sur les activités commerciales qu'exerce la Société ainsi que sur les obligations qui incombent à celle-ci à titre de personne morale, comme les politiques et les lignes directrices écrites, en plus de leur présenter les membres de l'équipe de direction.

On s'attend à ce que les administrateurs se renseignent sur les questions susceptibles de se répercuter sur les activités et le système de gouvernance de la Société et sur d'autres questions pertinentes. À cet égard, la Société offre des séances de formation permanente aux membres du conseil. Le comité de gouvernance et des mises en candidature supervise les besoins en matière de formation des administrateurs. Le conseil reçoit régulièrement de la direction des comptes rendus de l'évolution des questions stratégiques (généralement huit fois par année) et des exposés sont faits pendant les réunions régulières ou pendant les réunions de planification stratégique. Les sujets abordés sont proposés par la direction ou choisis à la demande des membres du conseil. Les exposés sont donnés par des spécialistes provenant de l'interne et de l'externe et touchent une vaste gamme de sujets pertinents par rapport à l'orientation actuelle et future de la Société. Les sujets abordés au cours des exercices 2013 et 2014 comprenaient le contexte concurrentiel, notamment la concurrence

en matière de distribution (câblodistribution, clientèle d'affaires, communications par satellite), la fidélisation de la clientèle, la structure organisationnelle et l'efficacité de l'entreprise, les tendances et la concurrence en matière de ventes de publicité, la convergence et d'autres faits nouveaux dans le secteur des médias, les progrès technologiques et les perspectives, notamment en ce qui a trait au Wi-Fi, aux nouvelles et autres produits médiatiques, l'évolution de la réglementation et les projets et les autres initiatives de la Société. Des visites des emplacements de la Société à l'échelle du pays sont organisées régulièrement. La Société a également adopté une politique en matière de formation des administrateurs, aux termes de laquelle elle assume le coût des programmes externes suivis par ces derniers. Le tableau qui suit présente les sujets stratégiques et autres qui ont été abordés au cours des séances de formation données au cours des exercices 2013 et 2014.

	Participants	**Fréquence**
Exposé des membres de la direction principale sur les résultats et les nouveaux enjeux	L'ensemble du conseil	Chaque trimestre
Dernières nouvelles en matière de gouvernance – Nouvelles exigences et questions et pratiques émergentes	Comité de gouvernance et des mises en candidature	Chaque trimestre
Modifications apportées aux principes comptables généralement reconnus	Comité d'audit	Chaque trimestre
Tendances en matière de rémunération et groupes de comparaison	Comité des ressources humaines et de la rémunération	Chaque trimestre
Réunions de planification stratégique	L'ensemble du conseil	Avril 2014 Avril 2013 Octobre 2012

Évaluation du conseil et des comités

Le comité de gouvernance et des mises en candidature évalue l'efficacité du conseil, de ses comités et de chacun de ses membres. Il sonde en outre tous les administrateurs chaque année au moyen d'un questionnaire confidentiel qui évalue l'efficacité du fonctionnement du conseil et des comités dont ils sont membres et qui comporte un volet d'autoévaluation. Les résultats du sondage sont compilés par un consultant externe qui dresse un résumé des points forts et des points à améliorer. Le comité de gouvernance et des mises en candidature examine ensuite les recommandations issues des évaluations et soumet les recommandations qu'il juge appropriées. Les résultats de sondage sont communiqués au conseil.

Examen des chartes

Le comité d'audit et le comité des ressources humaines et de la rémunération revoient chaque année leurs chartes respectives et recommandent les modifications qui s'imposent au comité de gouvernance et des mises en candidature. Celui-ci tient compte de ces recommandations, revoit chaque année les chartes de chacun des comités du conseil et le mandat du conseil et recommande à l'examen et à l'approbation du conseil les modifications qui s'imposent.

Président du comité

Les responsabilités du président du comité de gouvernance et des mises en candidature, qui sont énoncées dans la charte de ce comité, comprennent les suivantes : organiser les affaires du comité; présider ses réunions; guider ses membres; retenir les services de spécialistes externes au besoin; rendre compte des travaux du comité au conseil.

5. Comité des ressources humaines et de la rémunération

Le comité des ressources humaines et de la rémunération se compose de Willard H. Yuill (président du comité), Richard R. Green, JC Sparkman et Sheila C. Weatherhill. Tous les membres du comité des ressources humaines et de la rémunération sont des administrateurs indépendants.

On peut consulter la charte du comité des ressources humaines et de la rémunération sur le site Web de la Société.

Fonctions

Le comité des ressources humaines et de la rémunération est responsable des ressources humaines de la Société, y compris la rémunération des membres du conseil et de la direction et la politique de rémunération de la Société, notamment les régimes de rémunération incitative (les primes), les régimes de participation aux bénéfices à l'intention des employés, les régimes de retraite, les régimes d'avantages sociaux des employés, la structure du régime d'options d'achat d'actions, du régime d'UAR et d'autres régimes de rémunération à base d'actions et les octrois effectués aux termes de ces régimes. Le comité des ressources humaines et de la rémunération approuve également la nomination des membres de la direction principale qui sont recrutés à l'extérieur de la Société ainsi que la promotion de ceux qui sont déjà à son service. À cet égard, ses fonctions sont les suivantes :

- examiner les éléments importants des principes, des stratégies, des politiques, des processus et des régimes en matière de ressources humaines de la Société et les approuver;
- rédiger les descriptions des postes des dirigeants (y compris le chef de la direction) et des objectifs de la Société que ceux-ci ont la responsabilité d'atteindre;
- évaluer le rendement du chef de la direction et des autres dirigeants par rapport aux objectifs et aux critères préétablis;
- examiner la rémunération totale devant être versée aux hauts dirigeants désignés et aux autres dirigeants de la Société et recommander l'approbation de la rémunération des hauts dirigeants désignés au conseil;
- examiner les plans de relève pour les postes de haute direction, y compris en ce qui a trait à la nomination, à la promotion, à la formation et à l'évaluation des dirigeants, et en rendre compte au conseil à intervalles réguliers;
- examiner les programmes de recrutement et de fidélisation des employés de même que les plans de relève;
- examiner et superviser les programmes de santé et sécurité au travail de la Société;
- examiner la rémunération totale devant être versée aux administrateurs de la Société et soumettre ses recommandations au conseil à cet égard;
- rencontrer les membres de la direction et des consultants ou conseillers externes pour discuter de questions relatives aux ressources humaines;
- examiner et approuver les conditions d'embauche de chacun des consultants en rémunération dont les services ont été retenus pour aider le comité à établir la rémunération des dirigeants et des administrateurs;
- examiner et approuver l'ampleur des travaux que ces consultants en rémunération effectuent pour le comité chaque année;
- participer à l'établissement des conditions d'embauche des conseillers externes indépendants, y compris les conseillers juridiques indépendants, aux frais de la Société, selon ce que le comité pourrait juger nécessaire ou souhaitable pour exercer ses fonctions.

Rémunération de la direction

À l'égard de la direction, il incombe au comité des ressources humaines et de la rémunération de s'assurer que des programmes appropriés et efficaces de recrutement, de perfectionnement, de rémunération, de maintien en fonction, de planification de la relève (y compris la nomination, la formation et l'encadrement des membres de la direction principale) et d'évaluation du rendement sont élaborés et mis en application, conformément aux objectifs stratégiques de la Société et dans le but d'embaucher et de fidéliser des dirigeants et des employés compétents. Chaque année, le comité examine et approuve la rémunération des dirigeants de la Société et en rend compte au conseil et recommande à l'approbation du conseil la rémunération des hauts dirigeants désignés. Dans le cadre de cet examen, le comité tient compte des résultats obtenus par la Société et du rendement donné par chaque personne au cours de l'exercice. Il tient également compte de la rémunération versée aux

personnes qui occupent des postes similaires au sein des sociétés qui font partie du groupe de comparaison de la Société afin de s'assurer que la rémunération des hauts dirigeants est concurrentielle et permet à la Société d'embaucher et de fidéliser des dirigeants du plus haut calibre.

Chef de la direction

Le comité des ressources humaines et de la rémunération surveille les objectifs que le chef de la direction doit atteindre annuellement et vérifie régulièrement si ceux-ci ont été atteints.

Planification de la relève

Le comité des ressources humaines et de la rémunération examine son programme de planification de la relève avec la direction au moins une fois par année. Ce programme permet de repérer les employés qui se démarquent par l'excellence de leur rendement et ceux qui sont susceptibles d'occuper un jour des fonctions clés à tous les échelons, du poste de directeur à celui de chef de la direction. Le comité des ressources humaines et de la rémunération supervise également le perfectionnement des ressources humaines et les programmes de formation des dirigeants officiels de la Société.

Rémunération des administrateurs

À l'égard du conseil, le comité des ressources humaines et de la rémunération est chargé d'examiner le caractère adéquat et la forme de la rémunération des administrateurs. Pour établir la rémunération, il tient compte du nombre d'heures requis, des responsabilités et de la rémunération versée par les sociétés qui font partie du groupe de comparaison de la Société afin de s'assurer que cette dernière demeure en mesure d'embaucher et de fidéliser les personnes les plus compétentes. Les administrateurs peuvent toucher leur rémunération sous forme d'UAD ou en espèces, ou d'une combinaison des deux.

Conseillers en rémunération

Le comité des ressources humaines et de la rémunération retient à l'occasion les services de conseillers en ressources humaines indépendants, qui lui fournissent des conseils éclairés et des avis sur la rémunération et d'autres questions. Pour les exercices 2013 et 2014, la Société a retenu les services de Mercer, à qui il a demandé de se charger des services relatifs à la rémunération des administrateurs et des dirigeants ainsi que des services actuariels et d'autres services liés aux régimes de retraite. (Pour obtenir des renseignements sur la rémunération versée à ces conseillers, il y a lieu de se reporter à la rubrique « Rémunération des hauts dirigeants – Services liés à la rémunération des hauts dirigeants ».)

Diversité

La Société reconnaît que la diversité rehausse la culture et qu'elle est valorisée par les employés, les clients, les téléspectateurs et les actionnaires. La Société fait activement la promotion de la diversité en vue d'enrichir la culture et de favoriser l'innovation par la diversité d'opinions et de points de vue et l'intègre à ses programmes de gestion des ressources humaines de manière à stimuler les résultats de l'entreprise. Par ces programmes, la Société tente de réduire la sous-représentation des femmes, des personnes handicapées et des minorités visibles au sein de son personnel, dans le contexte des besoins de son entreprise. À l'heure actuelle, elle s'attache à embaucher et à fidéliser des employés talentueux, à perfectionner leurs compétences et à sensibiliser les membres de l'entreprise à l'importance de la diversité.

La Société est heureuse de faire partie, pour la deuxième année, du palmarès « Les meilleurs employeurs pour la diversité au Canada 2014 » du *Globe & Mail*. À l'heure actuelle, les femmes comptent pour 35 % de l'équipe de direction de la Société (postes de superviseur et postes supérieurs), occupent 25 % des postes de vice-président principal et des postes supérieurs et constituent 25 % des membres indépendants du conseil. En appliquant ses programmes de diversité

partout dans l'entreprise et en les intégrant à ses plans d'affaires et à ses stratégies commerciales, la Société peut viser la diversité totale, tout en obtenant d'excellents résultats d'exploitation.

Président du comité

Les responsabilités du président du comité des ressources humaines et de la rémunération, qui sont énoncées dans la charte de ce comité, comprennent les suivantes : organiser les affaires du comité; présider ses réunions; guider ses membres; retenir les services de spécialistes externes au besoin; rendre compte des travaux du comité au conseil.

6. Comité de direction

Le comité de direction se compose de JR Shaw (président du comité), Adrian I. Burns, Michael W. O' Brien, Bradley S. Shaw et JC Sparkman. Adrian I. Burns, Michael W. O' Brien et JC Sparkman sont des administrateurs indépendants.

On peut consulter la charte du comité de direction sur le site Web de la Société.

Le comité de direction s'occupe de toutes les questions que le conseil peut expressément et légitimement lui déléguer. Plus précisément, le comité de direction exerce les pouvoirs du conseil lorsque, après avoir approuvé initialement une question, celui-ci lui confie l'approbation de certains aspects. La plupart du temps, les questions examinées et approuvées par le comité de direction sont soumises à l'approbation de l'ensemble du conseil à la prochaine réunion de celui-ci.

7. Politiques en matière de gouvernance

Code d'éthique commerciale

La Société a adopté un code d'éthique commerciale, qui s'applique à tous ses administrateurs, dirigeants et employés. Le comité de gouvernance et des mises en candidature, avec l'aide du comité de révision de la Société (qui se compose de représentants de la direction provenant des services de l'exploitation, des ressources humaines, du contentieux et des finances et se réunit régulièrement tout au long de l'année), a la responsabilité de s'assurer que le code d'éthique commerciale est respecté et d'approuver les dispenses d'application de celui-ci. Aucune dispense de ce genre n'a été accordée aux administrateurs ou aux dirigeants de la Société en date des présentes.

Le code d'éthique commerciale de la Société traite de questions telles que les conflits d'intérêts, la confidentialité de l'information et la protection et l'utilisation appropriée de l'actif de la Société. Il prévoit en outre la marche à suivre par les employés pour soumettre leurs plaintes ou faire part de leurs préoccupations en ce qui a trait à la conformité aux politiques de la Société ou aux lois applicables ou à des questions de comptabilité, de contrôle interne ou d'audit.

Le conseil s'assure que chacun se conforme au code d'éthique commerciale par l'entremise du comité de gouvernance et des mises en candidature et du comité d'audit, avec l'aide du comité de révision. Chacun de ces comités du conseil reçoit un compte rendu, s'il y a lieu, des questions relatives au code d'éthique commerciale qui sont pertinentes pour lui.

Au cours du dernier exercice terminé de la Société, aucune déclaration de changement important n'a dû être déposée pour rendre compte du comportement d'un administrateur ou d'un haut dirigeant qui aurait dérogé au code d'éthique commerciale.

Politique en matière d'opérations entre parties reliées

Les opérations ou les conventions à l'égard desquelles un administrateur ou un haut dirigeant de la Société a un intérêt important sont assujetties à la politique en matière d'opérations entre parties reliées. À l'égard de ces opérations ou conventions, l'administrateur ou le haut dirigeant est tenu de divulguer son intérêt conformément à la politique en matière d'opérations entre parties reliées, au code

d'éthique commerciale et à la *Business Corporations Act* (Alberta). S'il y a lieu, il doit également s'abstenir de participer aux débats relatifs à une telle opération ou convention ou de voter à cet égard.

À chaque réunion trimestrielle, le comité d'audit et le comité de gouvernance et des mises en candidature examinent le caractère équitable des opérations éventuelles auxquelles un administrateur ou un dirigeant de la Société pourrait participer ou être une partie reliée, le cas échéant.

Politique en matière de communication

La Société a adopté des lignes directrices qui prévoient la communication des renseignements importants à tous les actionnaires dans les délais requis, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables. Conformément à ces lignes directrices, le conseil, selon la recommandation du comité d'audit, approuve les rapports aux actionnaires annuels et trimestriels de même que d'autres documents importants qui doivent être publiés.

Tous les états financiers trimestriels et annuels, communiqués de presse importants, présentations aux épargnants et autres documents ayant trait à la gouvernance sont affichés sur le site Web de la Société dès qu'ils sont publiés. En ce qui a trait aux résultats financiers trimestriels, la Société les communique par Internet et par conférence téléphonique aux parties intéressées.

Les épargnants qui demandent des renseignements reçoivent une réponse d'un membre du service des finances ou d'un dirigeant de la Société.

APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de la Société a approuvé la teneur de la présente circulaire d'information et en a autorisé l'envoi.

(signé) PETER A. JOHNSON
Vice-président directeur,
chef du contentieux et secrétaire général

Le 21 novembre 2014

ANNEXE A

SHAW COMMUNICATIONS INC.

MANDAT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent mandat du conseil d'administration (le « conseil ») de Shaw Communications Inc. (la « Société ») a été adopté le 23 octobre 2014.

I. Mandat

Le conseil est responsable de la supervision et de l'encadrement de la gestion des activités commerciales et des affaires internes de la Société conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés et aux obligations qui lui sont imposées par la *Business Corporations Act* (Alberta) (la « BCAA ») et les autres lois et règlements qui s'appliquent aux sociétés qui sont des émetteurs assujettis au Canada et aux États-Unis et dont les titres sont inscrits à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York.

À cet égard, le conseil, conformément aux statuts et aux règlements administratifs de la Société, doit s'acquitter des responsabilités suivantes :

- gérer les activités commerciales et les affaires internes de la Société;
- agir avec honnêteté et de bonne foi dans l'intérêt de la Société;
- faire preuve du degré de prudence, de diligence et de compétence qu'une personne raisonnablement prudente manifesterait dans des circonstances comparables.

Le conseil remplit son mandat principalement en s'acquittant des responsabilités et des fonctions stipulées à l'article IV du présent mandat.

II. Composition

Conformément aux statuts de la Société, le conseil compte au moins huit et au plus 20 membres.

Le conseil se compose en majorité d'administrateurs qui remplissent les critères d'indépendance ainsi que les exigences en matière de compétences et les autres critères d'admissibilité prévus par les lois applicables et les autres politiques applicables établies par le conseil.

Les membres du conseil sont élus chaque année par les actionnaires de la Société ou de la manière prévue par les statuts. Chaque membre exerce ses fonctions jusqu'à l'assemblée annuelle suivante des actionnaires de la Société ou jusqu'à ce qu'il démissionne ou soit destitué.

Le conseil nomme son président parmi ses membres. Le président du conseil assume les responsabilités et les fonctions énoncées à l'article VI du présent mandat.

Le conseil peut également nommer parmi ses membres un administrateur principal indépendant pour un mandat d'une durée de cinq à sept ans. L'administrateur principal assure le leadership auprès des administrateurs indépendants et s'acquitte des responsabilités et des fonctions stipulées à l'article VII du présent mandat.

III. Réunions

Le conseil se réunit au moins chaque trimestre, ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent ou à la demande d'un membre du conseil ou de la direction principale de la Société.

Un avis de convocation à chaque réunion du conseil est donné à chacun des membres le plus tôt possible, au plus tard 24 heures, avant le moment prévu pour la tenue de la réunion (sauf si tous les membres du conseil ont renoncé à le recevoir). Chaque avis de convocation doit décrire avec

suffisamment de détails les points à l'ordre du jour de la réunion et, dans la mesure du possible, être accompagné d'exemplaires des documents qui y seront examinés.

Le quorum des réunions est constitué d'au moins la majorité des membres du conseil. Les membres du conseil peuvent participer aux réunions par téléphone, par voie électronique ou par un autre moyen de communication permettant à tous les participants de communiquer adéquatement entre eux; un membre qui participe à une réunion de cette manière est réputé y être présent.

Les membres de la direction principale de la Société et d'autres parties peuvent assister aux réunions du conseil si celui-ci le juge opportun. Le conseil prévoit, à chacune de ses réunions, des séances à huis clos auxquelles participent les administrateurs indépendants. Ceux-ci peuvent en outre se réunir à huis clos à d'autres moments s'ils le jugent opportun. L'administrateur principal préside les séances à huis clos.

Le procès-verbal de chaque réunion du conseil (sauf pour ce qui est des séances à huis clos) doit être établi et signé par le président et le secrétaire de la réunion.

IV. Responsabilités et fonctions du conseil

Dans le cadre de son mandat, le conseil assume les responsabilités et les fonctions stipulées expressément dans le présent article IV. Dans la mesure permise par les lois applicables et les statuts et les règlements de la Société, le conseil peut déléguer ces responsabilités et ces fonctions aux comités qu'il aura constitués conformément à l'article V du présent mandat.

Bien que la BCAA et les statuts de la Société stipulent que le conseil doit gérer les activités commerciales et les affaires internes de la Société, le conseil délègue certains de ses pouvoirs à la direction de la Société et s'en réserve d'autres.

À cet égard, le conseil s'attend à ce que la direction de la Société, y compris le chef de la direction et d'autres dirigeants, assume la direction et la gestion courantes de la Société et réalise les objectifs et mette en œuvre les politiques d'ensemble qu'il a établis. Plus précisément, on s'attend à ce que le chef de la direction dirige la Société et formule les stratégies et politiques de l'entreprise qui sont soumises à l'approbation du conseil. Le conseil approuve les stratégies de la Société et les objectifs et politiques dans le cadre desquels celle-ci est gérée et évalue ensuite le rendement du chef de la direction et de l'ensemble de la direction. Réciproquement, le chef de la direction et la direction tiennent le conseil entièrement informé, en temps opportun et avec franchise, du progrès réalisé par la Société dans l'accomplissement des buts, des objectifs ou des politiques qu'il a établis. Une fois que le conseil a approuvé les stratégies et les politiques, il agit de manière cohérente en vue d'appuyer et de guider le chef de la direction et les membres de la direction principale de la Société.

Les responsabilités et les fonctions principales du conseil se classent parmi les catégories générales décrites ci-dessous.

1. <u>Sélection et supervision des membres de la direction</u>

   Les responsabilités du conseil comprennent les suivantes :

   - choisir et nommer le chef de la direction et les membres de la direction principale de la Société;
   - évaluer le rendement du chef de la direction et des membres de la direction principale;
   - approuver la rémunération du chef de la direction et des membres de la direction principale;
   - s'assurer que la relève, la formation et le perfectionnement des membres de la direction ont été prévus;
   - guider le chef de la direction et les membres de la direction principale dans l'exécution de leurs fonctions;

- s'assurer de l'intégrité du chef de la direction et des membres de la direction principale;
- s'assurer que ces dirigeants créent une culture d'intégrité au sein de la Société.

2. Planification stratégique

Les responsabilités du conseil comprennent les suivantes :

- examiner et approuver les objectifs stratégiques à long terme de la Société et surveiller le progrès que celle-ci réalise dans l'atteinte de ces objectifs stratégiques;
- examiner et approuver annuellement les plans d'affaires, les budgets consolidés et les programmes similaires de la Société et en surveiller la mise en œuvre;
- examiner et approuver les opérations stratégiques importantes qui sont considérées comme sortant du cours normal des activités de même que d'autres éléments d'importance, y compris les acquisitions, les aliénations et les financements importants;
- repérer et examiner d'autres questions importantes qui exigent l'approbation ou l'intervention du conseil.

3. Supervision et mesures à prendre

Les responsabilités du conseil comprennent les suivantes :

- repérer et évaluer les risques principaux inhérents aux activités commerciales de la Société et s'assurer que la direction a pris toutes les mesures raisonnables pour mettre en œuvre des systèmes de gestion de ces risques;
- s'assurer que la direction met en œuvre et maintient des contrôles internes efficaces sur la présentation de l'information financière, les contrôles et les processus en matière de communication de l'information et les systèmes d'information de gestion;
- élaborer, examiner et surveiller la démarche de la Société en matière de gouvernance, y compris l'élaboration de lignes directrices en la matière et de mesures permettant aux actionnaires de communiquer avec la Société;
- adopter un code d'éthique commerciale applicable aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés de la Société et s'assurer que ces personnes s'y conforment.

4. Présentation de l'information

Les responsabilités du conseil comprennent les suivantes :

- s'assurer que les actionnaires, les organismes de réglementation et les parties intéressées sont informés en temps opportun et de façon régulière des résultats d'exploitation et des résultats financiers de la Société, de même que des faits nouveaux qui pourraient avoir un effet marqué sur la Société;
- s'assurer que les résultats financiers de la Société sont présentés fidèlement et conformément aux principes comptables communiqués de celle-ci et aux lois et règlements applicables;
- élaborer, mettre en œuvre et superviser une politique permettant à la Société de communiquer efficacement avec ses actionnaires et ses autres parties intéressées.

5. Exigences des lois

Le conseil est chargé de s'assurer que la Société se conforme aux exigences des lois et des règlements applicables.

Il incombe également à l'ensemble du conseil de s'occuper des questions suivantes que la loi ne lui permet pas de déléguer à la direction ou à un de ses comités :

- la soumission aux actionnaires de la Société d'une question qui exige leur approbation;
- la dotation d'un poste vacant au conseil ou le remplacement des auditeurs de la Société;
- l'émission de titres;
- la déclaration de dividendes;
- l'achat, le rachat ou une autre forme d'acquisition d'actions émises par la Société;
- le versement d'une commission à quiconque achète ou convient d'acheter des actions de la Société à celle-ci ou à une autre personne ou trouve ou convient de trouver des acquéreurs à l'égard de telles actions;
- l'approbation des circulaires d'information de la direction;
- l'approbation des documents relatifs à une offre publique d'achat ou d'une circulaire du conseil;
- l'approbation des états financiers et des rapports de gestion annuels et des notices annuelles;
- l'adoption, la modification ou la révocation des règlements administratifs.

6. Fonctionnement du conseil

Les responsabilités du conseil comprennent les suivantes :

- gérer ses affaires internes, y compris l'établissement de son ordre du jour et de son mode de fonctionnement;
- examiner annuellement la composition du conseil et le nombre de membres de celui-ci et l'incidence de ce nombre, le cas échéant, sur l'efficacité du conseil;
- repérer et approuver des candidats au conseil;
- s'assurer qu'une séance d'orientation complète de même que d'autres programmes de formation permanente sont offerts aux administrateurs;
- évaluer régulièrement l'efficacité et l'apport du conseil, de ses comités et de chacun de ses membres;
- établir la rémunération des administrateurs;
- établir et examiner ses autres politiques et pratiques.

V. Comités du conseil

Le conseil peut mettre sur pied des comités et leur déléguer ses fonctions et responsabilités si la loi le permet. Le conseil nomme les membres de ces comités et surveille leur rendement.

Conformément aux lois applicables et aux instructions et aux lignes directrices des organismes de réglementation des valeurs mobilières, le conseil doit mettre sur pied les comités permanents suivants, qui doivent se composer en majorité d'administrateurs indépendants :

- comité d'audit;
- comité de gouvernance et des mises en candidature;
- comité des ressources humaines et de la rémunération.

En outre, le conseil a mis sur pied un comité de direction, dont la majorité des membres, à tout le moins, sont des administrateurs indépendants.

VI. Mandat du président du conseil

Les responsabilités et les fonctions suivantes incombent au président du conseil :

- faciliter le fonctionnement et la gestion efficaces du conseil et en assurer le leadership;
- présider les réunions du conseil;
- participer à l'établissement de l'ordre du jour de chaque réunion du conseil et soumettre d'autres questions qui s'inscrivent dans le mandat du conseil;
- faciliter l'interaction entre le conseil et la direction de la Société;
- agir comme personne-ressource et mentor et exercer un leadership auprès des autres membres du conseil;
- remplir les autres fonctions et responsabilités que le conseil lui délègue.

VII. Mandat de l'administrateur principal

L'administrateur principal aide le conseil à fonctionner de manière indépendante de la direction de la Société et assure et améliore la rigueur des pratiques en matière de gouvernance de Shaw.

Ses responsabilités sont les suivantes :

- conjointement avec le comité de gouvernance et des mises en candidature du conseil, assurer le leadership nécessaire afin de permettre au conseil de fonctionner indépendamment de la direction de la Société;
- présider les réunions à huis clos des administrateurs indépendants et, en l'absence du président du conseil dirigeant et du vice-président du conseil, présider les réunions du conseil;
- recommander la tenue de réunions extraordinaires du conseil, au besoin;
- examiner, de concert avec le président du conseil dirigeant et le chef de la direction, les questions importantes qui devraient être soumises au conseil;
- consulter et rencontrer les administrateurs indépendants de Shaw à la discrétion de l'une ou l'autre des parties et en la présence du président du conseil dirigeant ou en l'absence de celui-ci, et représenter ces administrateurs dans le cadre des discussions tenues avec la direction au sujet de la gouvernance et d'autres questions, au besoin;
- jouer le rôle d'ombudsman au sein du conseil, s'assurant que chacun des administrateurs puisse se faire entendre et qu'on donne suite à ses observations ou à ses questions;
- de concert avec le comité de gouvernance et des mises en candidature, s'assurer que le conseil, ses comités et ses membres, ainsi que les membres de la direction principale, comprennent et remplissent leurs fonctions et obligations dans le cadre du système de gouvernance de la Société;
- orienter et conseiller les nouveaux administrateurs afin de les aider à devenir des membres actifs et efficaces du conseil;
- de concert avec le comité de gouvernance et des mises en candidature, faciliter le processus d'évaluation des administrateurs;
- de concert avec le comité de gouvernance et des mises en candidature, promouvoir des pratiques exemplaires et des normes rigoureuses en matière de gouvernance;
- remplir les autres fonctions et responsabilités que le conseil lui délègue.

VIII. Mandat de chaque administrateur

Comme membre du conseil, chaque administrateur doit agir honnêtement, de bonne foi et dans l'intérêt de la Société. Chaque administrateur doit exercer le degré de soin, de diligence et de

compétence dont ferait preuve une personne raisonnablement prudente et remplir toutes les obligations de loyauté et de bonne foi et les autres obligations que la loi lui impose à ce titre.

1. Obligations générales

On s'attend à ce que chaque administrateur remplisse les obligations suivantes :

- agir et s'exprimer avec honnêteté et intégrité;
- faire preuve d'un sens de l'éthique rigoureux;
- appuyer des pratiques commerciales conformes à l'éthique et une culture d'intégrité;
- avoir une bonne compréhension du rôle, des responsabilités et des obligations d'un administrateur;
- comprendre les questions relatives aux conflits d'intérêts et signaler les conflits réels ou perçus;
- être un bon ambassadeur de la Société et bien la représenter;
- se conformer aux lois applicables et aux statuts, aux règlements administratifs, aux normes d'éthique commerciale et aux autres politiques de la Société.

2. Compétences et expérience

Chaque administrateur doit faire ce qui suit :

- posséder des compétences et une expérience qui sont complémentaires à celles des autres membres du conseil et qui sont précieuses à la lumière de l'orientation commerciale et stratégique de la Société;
- bien comprendre l'entreprise, les activités, les produits, la situation financière, le secteur d'activité et les marchés de la Société;
- appliquer sa connaissance, son expérience et son savoir-faire aux questions touchant la Société;
- participer aux programmes de formation continue et de formation permanente requis ou souhaitables;
- agir comme personne-ressource auprès du conseil et de la direction lorsque cela est nécessaire ou approprié.

3. Préparation, présence et disponibilité

Chaque administrateur doit faire ce qui suit :

- assister avec assiduité aux réunions du conseil et des comités du conseil;
- se préparer aux réunions du conseil et des comités en lisant les rapports et les documents pertinents et, par ailleurs, en se préparant d'une façon qui l'aidera à évaluer les questions à l'ordre du jour et à contribuer aux débats;
- se mettre à la disposition des autres membres du conseil et de la direction de la Société, au besoin;
- consacrer le temps nécessaire à ses responsabilités à titre de membre du conseil et de comités et faire preuve de l'engagement nécessaire à cette fin.

4. Communication et interaction

Chaque administrateur doit faire ce qui suit :

- participer entièrement et en toute franchise aux délibérations et discussions du conseil et y contribuer de manière éclairée;

- collaborer efficacement avec les autres administrateurs et la direction de la Société et faire preuve de collégialité et de respect envers ceux-ci;
- encourager les discussions ouvertes avec le conseil à l'égard des activités commerciales et des affaires internes de la Société;
- communiquer avec le président du conseil et le chef de la direction de la Société, s'il y a lieu, y compris lorsqu'il s'agit de présenter des renseignements importants ou nouveaux à une réunion du conseil;
- faire preuve d'indépendance dans sa façon d'agir et de s'exprimer et dans l'exercice de son jugement;
- respecter la confidentialité.

5. Travaux des comités

On s'attend à ce que chaque administrateur fasse ce qui suit :

- siéger à un comité du conseil lorsqu'il est appelé à le faire;
- bien connaître l'objet et les objectifs des comités du conseil dont il est membre.

IX. Ressources

Le conseil a le pouvoir de retenir les services de conseillers juridiques, comptables et autres conseillers externes. Il permet en outre à chaque administrateur de retenir, aux frais de la Société, les services d'un conseiller externe si les circonstances le justifient.

Shaw